



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE LA FORMATION DES CADRES
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Département de l'Éducation Nationale

Evaluation à mi-parcours des objectifs de l'EPT au Maroc 2000-2006

Direction de la Stratégie de la Statistique et de la Planification

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique - Département de l'Éducation Nationale
Siège Central du Ministère, Bab Rouah - Rabat • Tél. : 037 68 72 21 • Fax : 037 77 20 46

Sommaire

Sommaire	2
Avant propos	4
Introduction : Contexte National de l'Education pour Tous	6
Première partie : Bilan des réalisations des objectifs de l'EPT (période 2000-2006)	15
1- Programme de l'enseignement préscolaire	15
1.1- Aspects organisationnels et juridiques	15
1.2- Partenariat mis en place	15
1.3- Progrès réalisés dans le préscolaire	16
1.4- Développement qualitatif du préscolaire	17
1.5- Difficultés et obstacles	17
1.6- Défis majeurs à relever à l'avenir	18
1.7- Finalités et objectifs de développement des programmes de l'enseignement préscolaire à l'horizon 2015	18
2- Programme de l'enseignement primaire et secondaire collégial (en plus du secondaire qualifiant et l'enseignement supérieur)	19
2.1. Structures et organisation du Département de l'Education Nationale et de l'enseignement de base (primaire et collégial)	19
2.2. Développement quantitatif durant la période 2000-2006	22
2.2.1. Evolution des effectifs des enfants scolarisés dans l'enseignement de base (primaire + collégial)	22
2.2.2. Evolution des effectifs des enfants scolarisés dans l'enseignement primaire	22
2.2.3. Renforcement et élargissement du réseau des établissements publics dans l'enseignement primaire	23
2.2.4. Evolution des effectifs des enfants scolarisés dans l'enseignement secondaire collégial	24
2.2.5. Renforcement et élargissement du réseau des établissements publics dans l'enseignement secondaire collégial	25
2.2.6. Elimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement de base	26
2-3. Mesures d'amélioration des conditions sociales des élèves	27
2-4. Encouragement de l'enseignement privé	28
2-5. Mesures législatives	28
2-6. Finalités et objectifs de l'éducation pour tous de l'enseignement primaire et collégial à l'horizon 2015	29
2.7 L'enseignement secondaire qualifiant	29
2.7.1 L'organisation pédagogique de l'enseignement secondaire qualifiant	29
2.7.2 Développement Quantitatif de l'enseignement secondaire qualifiant	30
2.8 L'enseignement supérieur	31
3. Programme d'amélioration des conditions de l'éducation et de l'enseignement des enfants handicapés	33
3.1 Les aspects quantitatifs :	33
3.2 Les aspects qualitatifs :	33
3.3 Difficultés et Contraintes :	36
4. Programme de l'Education non formelle et de l'alphabétisation	36
4.1 . Programmes de l'éducation non formelle	37
4.2. Programmes d'alphabétisation	38
4.3. Bilan quantitatif des programmes d'éducation non formelle	38
4.4. Bilan quantitatif des Programmes d'alphabétisation	40
4.5. Bilan qualitatif	41

4.6 Coopération et partenariat dans le domaine de l'Alphabétisation :	43
4.7. Coopération et partenariat dans le domaine de l'Education non formelle :	44
4.8. Contraintes	45
4.9. Défis majeurs à relever à l'avenir	45
4.10. Objectifs quantitatifs et qualitatifs	45
5. Programme de la formation professionnelle -----	47
5.1 Organisation du système la formation professionnelle	47
5.2 Bilan des réalisations au titre de 2000-2006	48
5.2.1 Extension de la Capacité d'accueil	48
5.2.2 Effectifs globaux des stagiaires	48
5.2.3 Effectifs des lauréats 2006	48
5.2.4 Rendement du système	48
Deuxième partie : Progrès réalisés et innovations introduites dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'éducation universelle et collégiale -----	52
1- Bilan des réalisations pour la période 2000-2006 des objectifs qualitatifs	52
1.1. Amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage	52
1.2 Gouvernance et renforcement de la décentralisation et de la déconcentration	57
1.3 Coopération, partenariat et coordination avec les départements ministériels et la société civile	58
1.4 Mobilisation, information et communication	58
2. Contraintes rencontrées et défis à relever	59
3. Perspectives d'actions à moyen terme : Objectifs, Stratégies, Programmes et actions majeurs du Département de l'Education Nationale.	60
3.1 Les objectifs et stratégies majeures	60
3.2 Programmes majeurs	61
3.3 Principales mesures	63
Troisième partie : Les indicateurs -----	66
ANNEXE -----	76

Avant propos

Le bilan que présente ce rapport « Evaluation à mi-parcours de l'EPT 2000-2006 au Maroc » s'inscrit parmi les résultats de l'opérationnalisation de la stratégie que les différents départements ont mis en oeuvre pour la réforme et la promotion du secteur éducatif. Cette stratégie s'inspire des orientations royales contenues dans les différents discours de sa majesté depuis 1999.

Les hautes orientations de S.M. le Roi MOHAMED VI, ont largement indiqué les grands choix et directions de développement du système éducatif pour l'édification d'une société prospère, démocratique et moderne. La Charte Nationale d'Education et de Formation représente une traduction de ces orientations à moyen et long terme.

Résultant d'un consensus national, la Charte Nationale d'Education et de Formation reste un levier de la réforme engagée au sein du secteur de l'Education et de la Formation. Elle constitue la base fondamentale des stratégies, politique et programmes de développement du secteur éducatif au cours de la décennie 2000-2010. La période 2000-2006, qui fait partie de cette décennie de la réforme, est une période riche en réalisations et en nouveautés pédagogiques et organisationnelles.

La déclaration gouvernementale de 2002 est considérée aussi comme référentiel dans lequel le Gouvernement confirme son engagement, dans le cadre d'un programme opérationnel d'appui à la réforme du système éducatif, conformément aux recommandations de la Charte Nationale d'Education et de Formation à travers la réalisation d'objectifs stratégiques, notamment la généralisation d'un enseignement de qualité et l'amélioration de la gouvernance et de la gestion du système d'éducation et de formation.

Il est à noter que les progrès réalisés sont les résultats d'un effort continu, auquel ont contribué, à côté du secteur gouvernemental, toutes les composantes de la société marocaine : le secteur privé, les collectivités locales, les élus, les organisations syndicales et les organisations de la société civile.

Concernant la structure du présent rapport « Evaluation à mi-parcours des objectifs de l'EPT au Maroc », elle se présente, conformément à la proposition de la structure modèle figurant sur le canevas qui a été proposé et élaboré par l'UNESCO¹, en trois parties à savoir :

En introduction, le rapport présente un aperçu sur le contexte national de l'Education pour Tous.

Première partie : Bilan des réalisations des objectifs de l'EPT (période 2000/2006).

Deuxième partie : Progrès réalisés et innovations introduites dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Troisième partie : Progrès réalisés des objectifs de l'EPT pour la période 2000/2006 (indicateurs).

¹UNESCO (Bureau de Rabat) : Evaluation EPT mi-parcours au Maghreb- Annexe 1 : Canevas du rapport.



Introduction

**Contexte National de
l'Education pour Tous**

Introduction : Contexte National de l'Education pour Tous

1. Contexte démographique

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004, la population totale du Maroc passe de 26 073 717 habitants en 1994 à 29 891 708 habitants. Le taux d'accroissement démographique annuel moyen passe de 2,04% (1982-1994) à 1,4% (1994-2004), ce qui est de nature à entraîner une transition démographique plus tôt que prévu.

Quant à l'évolution de la structure par âge de la population, les analyses du CERED soulignent la réduction de la population de moins de 15 ans qui passe de 37% en 1994 à 30,7% en 2004, la catégorie des 0-4 ans devant passer de 3,16 millions en 1994 à 2,94 millions en 2010, soit une baisse moyenne annuelle de 0,4%. Selon les mêmes projections, la tranche des 7-12 ans devrait également se réduire à un rythme annuel de 0,6% (0,7% en milieu urbain et de 1,8% en milieu rural).

Les implications socio-économiques de l'évolution démographique constatée sont nombreuses, particulièrement au niveau de l'éducation. Les données sur la scolarisation au primaire font observer une baisse tendancielle des inscriptions depuis quelques années, et ce, dans toutes les régions.

2. contexte économique et social

La stratégie nationale de développement, s'articule autour de :

- la mise en place des conditions d'une croissance forte et durable qui constitue la meilleure réponse aux problèmes posés par l'emploi et l'amélioration des conditions de vie des couches les plus larges de la population ;

- la modernisation des structures économiques et de l'appareil productif du pays à travers l'intensification de l'action de réforme entreprise dans différents domaines et la modernisation de la gestion publique ;

- la consolidation des bases d'une société marocaine cohérente et prospère marquée par l'égalité des chances et la solidarité dans un contexte de sécurité et de sérénité.

L'un des objectifs principaux contenu dans ce dernier objectif majeur est d'élargir l'accès des plus larges couches des populations aux services de base, et notamment le principe du droit de tous à une éducation de qualité.

La mise en œuvre de la politique éducative, qui découle de la mise en œuvre de la charte Nationale d'Education et de Formation a coïncidé avec une conjoncture économique relativement dynamique en terme de croissance. Les fortes croissances ont été particulièrement enregistrées au cours de la période 2001-2004, soutenues par la succession de bonnes années climatiques. Durant ces années, le PIB a crû au rythme moyen annuel de 4,8%. Ce dernier n'a été que de 1,5% entre 1997 et 2000.

Ces résultats auraient été nettement meilleurs si les options de croissance retenues par les Pouvoirs Publics lors des différentes Lois de Finances n'avaient pas été altérées en

2004 et 2005, essentiellement, par les hausses successives et sans précédent du prix du pétrole. Les conséquences directes de cette flambée des cours ont impacté essentiellement les charges de l'Etat.

La croissance économique, soutenue à la fois par des facteurs exogènes et endogènes depuis la mise en œuvre de la Charte Nationale d'Education et de Formation, a permis de générer des recettes en constante augmentation sur la période 2002-2005, et ce, grâce à une pression fiscale, sur la richesse nationale, qui s'est maintenue autour de 21,7% au courant de cette période.

Au titre de cette même période, les dépenses de fonctionnement et de la dette publique ont enregistré un taux de croissance annuel moyen de 6,7%.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, le poids de la masse salariale, dont les effectifs budgétaires des secteurs sociaux expliquent en grande partie le niveau élevé, s'est maintenu à 67,4% sur la période 2002 - 2005, soit 12,7% du PIB. Ce dernier taux place le Maroc dans une position défavorable par rapport aux taux constatés dans des pays à niveau de développement comparable qui varient de 8% à 10%. Cependant, l'opération des départs volontaires à la retraite a permis d'améliorer la situation.

Cette évolution des recettes et des dépenses a influencé les dotations budgétaires des différents secteurs sociaux.

↳ **La réforme budgétaire**

Actuellement la réforme budgétaire est en cours. Cette réforme vise à instituer un budget, axé sur les résultats, sensible au genre et qui s'articule autour de la globalisation des crédits, la contractualisation des relations entre l'administration centrale et les services déconcentrés et le partenariat entre l'Etat et les acteurs locaux.

Il est important de noter l'introduction pour la première fois au Maroc d'un Rapport Genre annexé au Rapport Economique et social 2006 qui accompagne la loi de finances. Ce rapport présente l'état des lieux, réalisé avec quelques départements ministériels engagés dans le processus de « gendérisation » du budget en vue d'établir la situation de référence et de prendre la mesure de ce qui doit être accompli pour une intervention budgétaire qui vise l'égalité et l'efficacité selon le genre.

↳ **L'Initiative Nationale de Développement Humain :**

À cela s'ajoute, les effets positifs directs et indirects de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain initiée le 18 mai 2005 par le Roi dans son discours à la nation. Cette initiative est venue renforcer la lutte contre la pauvreté notamment dans le monde rural, et la précarité plus spécifique aux milieux périurbains. Cette initiative cible en priorité 403 communes rurales et 264 quartiers urbains et périurbains dont le taux de pauvreté est supérieur à 22%.

Ce grand projet, qualifié par les instances nationales et internationales de chantier structurant et novateur, institue la lutte contre la pauvreté comme une composante constante et prioritaire du développement économique et social du pays. Il a vocation à se réaliser en complément et en synergie avec les programmes sociaux ordinaires du gouvernement, sans s'y substituer.

L'initiative nationale de développement humain vise les catégories sociales vivant dans la précarité et l'exclusion, notamment les populations des bidonvilles, les enfants de la rue et les personnes handicapées des zones rurales enclavées. Sa mise en œuvre adopte une approche participative et contractuelle impliquant les élus et la société civile.

↳ **Le code du travail**

L'entrée en vigueur en juin 2004 du code du travail constitue une réforme majeure pour la lutte contre le travail des enfants.

Les innovations apportées par ce code :

- Le relèvement de l'âge minimum d'admission à l'emploi de 12 à 15 ans (art 143) ;
- La compétence de l'agent chargé de l'inspection du travail pour vérifier si le travail dont sont chargés les mineurs salariés de moins de 18 ans et tous les salariés en situation de handicap n'excède pas leurs capacités ou ne convient pas à leur handicap (art 144) ;
- L'interdiction à toute personne de confier aux mineurs de moins de 18 ans des travaux comportant des risques sur leur vie, leur santé ou leur moralité (art 147) ;
- L'interdiction d'employer des mineurs de moins de 18 ans dans des travaux dangereux (art 180-181) ;
- L'augmentation dissuasive des amendes réprimant la violation des dispositions régissant le travail des enfants.

↳ **Contexte des réformes pédagogiques**

Parallèlement aux réformes institutionnelles et économiques, le Maroc s'est engagé à la fin des années quatre vingt dix dans un processus de réforme du système d'éducation et de formation. Dans ce cadre, il a été procédé à l'élaboration et l'adoption de la Charte Nationale d'Education et de Formation par le consensus des différentes composantes de la société marocaine, et l'approbation des pouvoirs législatif et exécutif. Sur ce, la décennie 2000-2009 a été consacrée décennie nationale d'éducation et de formation sur la base des références et des grandes finalités stipulées dans la Charte.

Les pouvoirs publics se sont mobilisés pour mettre en œuvre les dispositions de la Charte Nationale d'Education et de Formation avec pour objectifs la modernisation et la démocratisation du système éducatif, la généralisation de l'enseignement, l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation et la réalisation de l'égalité des deux sexes et des chances dans l'acquisition du savoir et des connaissances, et l'habilitation pour l'intégration dans la vie active.

FONDEMENTS ET FINALITES DU SYSTEME EDUCATIF

Fondements constants

Le système éducatif du Royaume du Maroc est fondé sur les principes et les valeurs de la foi islamique. Il vise à former un citoyen vertueux, modèle de rectitude, de modération et de tolérance, ouvert à la science et à la connaissance et doté de l'esprit d'initiative, de créativité et d'entreprise.

Le système éducatif du Royaume du Maroc s'insère dans l'identité ancestrale de la Nation, il en manifeste les valeurs sacrées et intangibles ; la foi en Dieu, l'amour de la Patrie et l'attachement à la Monarchie Constitutionnelle.

Sur ces fondements, l'éducation cultive les valeurs de citoyenneté qui permettent à tous de participer pleinement aux affaires publiques et privées en parfaite connaissance des droits et devoirs de chacun.

Le système d'éducation assure à tous la maîtrise orale et écrite de la langue arabe, langue officielle du pays et, ouvert à l'utilisation des langues étrangères les plus largement utilisées dans le monde à l'esprit de dialogue au respect de la différence et de la pratique de la démocratie dans le cadre de l'Etat de droit.

Le système éducatif est enraciné dans le patrimoine culturel du Maroc par la variété de ses composantes régionales interactives et complémentaires. Il envisage la conservation de ce patrimoine, et son innovation pour garantir un rayonnement continu des valeurs éthiques et culturelles.

Le système éducatif marocain s'intéresse au développement global du pays, fondé sur la conciliation positive entre la fidélité aux traditions et l'aspiration à la modernité. Il assure une interaction dynamique entre le patrimoine culturel du Maroc et les grands principes universels des droits de l'Homme et du respect de sa dignité.

Le système d'éducation et de formation aspire à faire avancer le pays dans la maîtrise de la science et des technologies de pointe. Il contribue ainsi à renforcer sa compétitivité et son développement économique, social et humain, à une époque caractérisée par l'ouverture sur le monde.

Finalités majeures

La réforme de l'éducation et de la formation place l'apprenant, en général, et l'enfant en particulier, au centre de la réflexion et de l'action pédagogiques. Dans cette perspective, elle se doit d'offrir aux enfants du Maroc les conditions nécessaires à leur éveil et à leur épanouissement.

Elle doit, en outre, mettre en place les structures permettant aux citoyens d'apprendre durant toute leur vie.

La réalisation de ces objectifs nécessite la prise en compte des attentes et des besoins des enfants, sur les plans psychique, affectif, cognitif, physique, artistique et social ; elle exige un comportement pédagogique adéquat au sein de la famille, à l'école, puis dans la vie active.

Partant, les éducateurs et la société en entier adoptent envers les apprenants en général, et les enfants en particulier, une attitude de compréhension, de guidance et d'aide à l'affermissement progressif de leurs démarches intellectuelles et opératoires, tout au long du processus d'apprentissage, de socialisation et d'intériorisation des normes religieuses, civiques et sociales.

Se basant sur la finalité précédente, le système d'éducation et de formation doit s'acquitter intégralement de ses fonctions envers les individus et la société :

envers les individus, en leur offrant l'occasion d'acquérir les valeurs, les connaissances et les habiletés qui les préparent à s'intégrer dans la vie active et leur offre l'occasion de poursuivre leur apprentissage, chaque fois qu'ils répondent aux conditions et détiennent les compétences requises, ainsi que l'opportunité d'exceller et de se distinguer chaque fois que leurs aptitudes et leurs efforts les y habilitent ;

envers la société, en lui fournissant des travailleurs et des cadres qualifiés, compétents et aptes à contribuer efficacement à la construction continue de leur pays, sur tous les plans. De surcroît, la société est en droit d'attendre du système d'éducation-formation qu'il prépare une élite de savants et de hauts cadres de gestion, capables de piloter l'essor du pays et de le conduire à gravir les échelons du progrès scientifique, technique, économique et culturel.

Pour que le système d'éducation et de formation puisse remplir ces missions avec succès, ses acteurs et partenaires doivent converger vers, et toujours garder en vue la formation du citoyen dont le profil est défini ci-dessus.

l'école vers la société avec tout ce qui peut être engendré comme bénéfique pour la nation ; cela nécessite de tisser de nouveaux liens solides, entre l'école et son environnement social, culturel et économique.

La nouvelle école nationale marocaine travaille à devenir :

une école vivante, grâce à une approche pédagogique fondée sur l'apprentissage actif, non la réception passive ; la coopération, la discussion et l'effort collectifs, non le travail individuel seul ;

une école ouverte sur son environnement, grâce à une approche pédagogique fondée sur l'accueil de la société au sein de l'école, et la sortie de l'école vers la société avec tout ce qui peut être engendré comme bénéfique pour la nation ; cela nécessite de tisser de nouveaux liens solides, entre l'école et son environnement social, culturel et économique.

(Principes de la Charte Nationale d'Education et de Formation)

L'opération de généralisation de l'enseignement, son caractère obligatoire de 6 à 15ans, la restructuration et la réorganisation des cycles d'éducation et de formation, la réforme des programmes et des curricula ont constitué des chantiers de travail intensif.

Le caractère obligatoire de l'enseignement de l'âge de six ans à celui de quinze ans révolus, progresse au fur et à mesure de la mise en place des structures et des conditions pédagogiques à même de donner à cette obligation sa signification pratique. La force exécutoire de cette obligation, partout où les conditions objectives seront remplies, sera associée à l'attraction et à la motivation morale des élèves et de leurs parents ou tuteurs, sans s'en tenir aux seuls moyens de coercition légitime.

(article 26 de la Charte Nationale d'Education et de Formation)

Ainsi, le Maroc a entrepris dès le début de la décennie , soit l'année scolaire 1999-2000, la mise en oeuvre des objectifs relatifs à l'éducation pour tous qui faisaient partie intégrante des finalités de la Charte Nationale d'Education et de Formation.

Gestion du système éducatif

La responsabilité d'élaboration et d'exécution des politiques relatives au préscolaire, au primaire, au secondaire collégial, au secondaire qualifiant, au supérieur, à la formation des cadres et à la recherche scientifique incombe au Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique. Dans ce cadre, il prépare les programmes et les méthodes d'enseignement, supervise la conception et la production des livres scolaires et la formation des cadres enseignants et administratifs en plus de la tutelle qu'il exerce sur l'enseignement privé à travers le contrôle des méthodes pédagogiques et des curricula.

Le Secrétariat d'État auprès du Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, chargé de la lutte contre l'analphabétisme et l'éducation non formelle veille sur l'alphabétisation et l'éducation non formelle des enfants et des jeunes en dehors de l'école.

Le Ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle est attributaire de la formation professionnelle.

Le Ministère du développement social, de la famille, et de la solidarité est chargé des conditions de la femme, de la famille, de l'enfance et de l'intégration des enfants défavorisés dont en particulier les handicapés, soit dans le système éducatif, à travers le partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique ou les prépare à la vie active.

D'autres départements ministériels s'occupent de l'éducation et de la formation par le biais d'activités spécifiques. Il s'agit du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, du Secrétariat d'État à la Jeunesse, du Ministère de la Santé, du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche Maritime, du Ministère chargé des Droits de l'Homme, du Secrétariat d'État à l'Environnement et de l'Entraide Nationale et le Ministère de la culture.

Objectifs et finalités nationaux de l'Education Pour Tous

↳ Les objectifs mondiaux

Le forum mondial tenu à Dakar au Sénégal en 2000 sur l'éducation pour tous, a retenu, les six objectifs mondiaux suivants :

Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;

Faire en sorte que d'ici à 2015, tous les enfants, en particulier les filles, les enfants en difficulté et ceux qui appartiennent à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité de le suivre jusqu'à son terme ;

Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans le vie courante ;

Améliorer de 50% le niveau d'alphabétisation des adultes, notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;

Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015, en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite ;

Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence, de façon à obtenir des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables, notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

↳ Les objectifs nationaux

Concernant la généralisation de l'enseignement et son extension, les objectifs nationaux visent la :

Généralisation de l'enseignement préscolaire au cours de la décennie 2000-2010 et l'appui de la protection de la petite enfance et des catégories les plus vulnérables et défavorisées ;

Généralisation de l'enseignement primaire au cours de la même décennie ;

Garantie de la gratuité et de l'obligation de l'enseignement de base ;

Réduction des déperditions scolaires ;

Concentration des efforts de façon particulière sur les filles et les enfants qui vivent dans des conditions difficiles et les enfants des régions déshéritées ;

Acquisition des connaissances et des compétences liées à la vie quotidienne au moyen de programmes adaptés aux besoins réels ;

Réduction du taux global d'analphabétisme à moins de 20 % à l'horizon 2010 et son éradication quasi-totale à l'horizon 2015, tout en adaptant les programmes aux différentes

situations des bénéficiaires et en accordant la priorité aux populations actives et aux femmes ;

Elimination des disparités entre sexes et entre milieux à l'horizon 2010 ;

Amélioration de la qualité de l'enseignement et la considération des objectifs permettant sa réalisation comme indicateurs de suivi et d'évaluation.

Au sens de la présente Charte, le système d'éducation et de formation comprend l'enseignement préscolaire, l'enseignement primaire, l'enseignement collégial, l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et l'enseignement originel. Par la généralisation de l'enseignement, il faut entendre la généralisation d'une éducation de qualité à tous les enfants et jeunes du Maroc, au préscolaire, de l'âge de quatre à six ans, et au primaire et au collégial, de l'âge de six à quinze ans.

(article 24 de la Charte Nationale d'Education et de Formation)



Première partie

**Bilan des réalisations des objectifs de l'EPT
(période 2000-2006)**

Première partie : Bilan des réalisations des objectifs de l'EPT (période 2000-2006)

1- Programme de l'enseignement préscolaire

Au Maroc, l'enseignement préscolaire est entièrement privé. Il est constitué d'écoles coranique classiques (Un type traditionnel appelé Kouttab) et d'écoles préscolaires dites modernes.

Les écoles coraniques revêtent un caractère populaire originel, enraciné dans l'histoire marocaine. Depuis leur apparition elles ont sauvé la langue arabe et sa littérature, les sciences de la charia et leurs caractéristiques. Leur création, leur construction et leur financement ont fait toujours l'objet de concurrence et d'émulation entre les tribus marocaines à tel point que rarement on trouve une tribu sans établissements coraniques.

Un type moderne, représenté par les écoles maternelles, en comparaison avec les établissements traditionnels, ceux-ci ont une proportion de filles plus élevée.

Au Maroc, l'enseignement préscolaire relève dans sa totalité du secteur privé puisque il représente plus de 67,5%

1.1- Aspects organisationnels et juridiques

Sur le plan institutionnel, les initiatives suivantes ont été prises :

- L'adoption de la loi 05-00 sur le statut de l'enseignement préscolaire publié dans le bulletin officiel n° 4798 du 25 mai 2000 ;
- La promulgation de la circulaire relative à l'obligation de la déclaration des enfants ayant atteint 4 ans conformément aux dispositions de la note du Ministère de l'Intérieur n° 100 du 26 juin 2000 ;
- La publication du décret d'application de cette loi en juin 2001 ;
- La publication de l'arrêté ministériel n° 1535-03 du juillet 2003 relatif aux conditions d'ouverture des établissements.

1.2- Partenariat mis en place

Le renforcement du partenariat avec les différents intervenants concernés aux niveaux local, régional, national et international, constitue le principal axe stratégique d'intervention du Ministère de l'Education Nationale, pour atteindre l'objectif de la généralisation du préscolaire. Ceci, et compte tenu de la nature de ce secteur, le développement du préscolaire reste tributaire essentiellement de l'intervention des particuliers, des associations et des organisations.

Les actions entreprises dans le cadre de conventions de partenariat dans le secteur de l'enseignement préscolaire ont touché essentiellement le domaine de la formation des ressources humaines, l'appui aux centres de ressources et l'expérimentation d'outils pédagogiques et gestionnels. Parmi les partenaires, on peut citer :

- L'UNICEF (dans 5 provinces) ;
- L'APEF (coopération française) ;
- La fondation Bernard Van Leer ;
- L'association ATFALE ;

- La communauté francophone en Belgique (la Walonie-Bruxelles).

1.3- Progrès réalisés dans le préscolaire

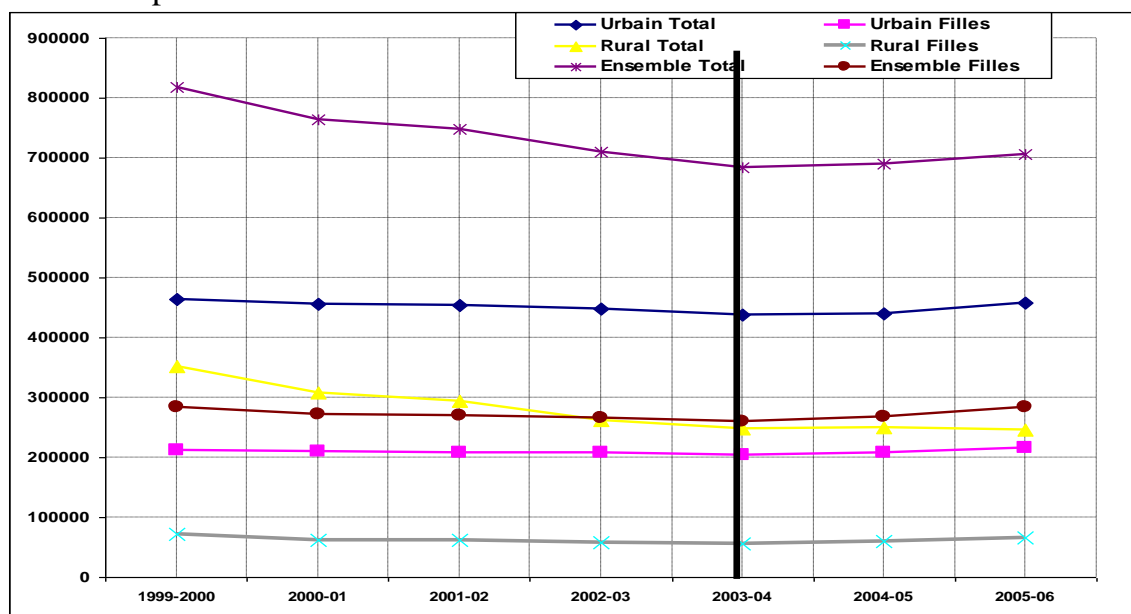
Tableau n°1 : Evolution des effectifs des élèves du préscolaire (2000-2006)

		1999-2000	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
Urbain	Total	464.356	456.331	454.433	447.399	437.095	440.802	458197
	Filles	212.993	209.933	207.555	208.038	204.179	208.136	216.967
Rural	Total	352.698	307.869	293.460	262.589	247.688	249.766	246.873
	Filles	71.986	62.293	62.212	57.417	56.409	59.612	66.041
Ensemble	Total	817.054	764.200	747.893	709.988	684.783	690.568	705.070
	Filles	284.979	272.226	269.767	265.455	260.588	267.748	283.008

Source : Département de l'Éducation Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

L'évolution des effectifs des enfants préscolarisés entre 1999-00 et 2005-06 est caractérisée par deux périodes distinguées. En effet, de 1999-00 à 2003-04 les effectifs des enfants bénéficiaires ont connu une légère régression due essentiellement à :

- la baisse de l'effectif des enfants âgés de 4-5 ans en raison du recul démographique observé ;
- la décision entreprise en 1998 fixant l'inscription des élèves âgés de 6 ans ;
- la lenteur d'implantation d'établissements de l'enseignement préscolaire dans les milieux rural et périurbain.



Les effectifs des enfants sont passés de 817.054 en 1999-00 à 684.783 en 2003-04. Cette régression a touché, et pour la même période, aussi bien le milieu urbain que le milieu rural, respectivement 464.356 et 352.698 en 1999-00 et 437.095 et 247.688 en 2003-04. La même remarque reste valable pour les filles (284.979 en 1999-00 et 260.588 en 2003-04).

La période allant de 2003-04 à 2005-06 s'est caractérisée par une timide augmentation. Les effectifs des enfants préscolarisés ont repris leur accroissement. En effet, l'effectif des enfants est passé de 684.783 en 2003-04 à 705.070 en 2005-06. Cette croissance a été bénéfique pour les filles (283.008 en 2005-06 contre 260.588 en 2003-04) globalement et par milieux.

Toutefois, l'effectif des petits enfants bénéficiaires issus du milieu rural continue de fluctuer.

En termes de préscolarisation nette, la situation reste quasi-stagnante pour la période étudiée. Ce qui dénote l'incapacité du secteur privé à couvrir tous les besoins dans ce secteur.

Tableau n°2 : Evolution des taux nets de scolarisation des enfants de 4-5 ans

		2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
National	Total	53,4	55,5	51,7	50,1	51,3	53,2
	Filles	40,7	41,1	39,6	39,6	40,8	43,8
Rural	Total	38,3	41,3	37,9	35,7	38,1	40,0
	Filles	17,5	18,2	17,5	17,5	19,1	23,6

Source : Département de l'Education Nationale/ Direction de la stratégie de la Statistique et de la Planification

Plusieurs enseignements peuvent être tirés du tableau ci-dessus. Globalement, la situation n'a pas beaucoup changé durant la période étudiée ; seul un enfant sur deux accède à cet ordre d'enseignement (53,4% en 2000-2001 et 53,2% en 2005-2006). La préscolarisation a même connu une légère dégradation entre 2000 et 2003 (de 53,4% en 2000-2001 elle est passée à 50,1% en 2003-2004). Les filles sont encore plus sous-représentées, seules deux filles sur cinq ont bénéficié d'une préscolarisation (40,7% en 2000-2001 et 43,8% en 2005-2006).

La situation en milieu rural est encore plus alarmante malgré une légère amélioration (38,3% en 2000-2001 et 40% en 2005-2006). Cette amélioration est plus marquée chez les filles rurales (de 17,5% en 2000-2001 ce taux est passé à 23,6% en 2005-2006). Mais il n'en demeure pas moins que plus des trois-quarts de l'effectif des filles rurales de 4-5 ans ne bénéficient pas encore d'une préscolarisation.

1.4- Développement qualitatif du préscolaire

Les actions entreprises pour améliorer la qualité, et compte tenu des spécificités du secteur, ont ciblé la mise en place d'un cadre réglementaire et organisationnel garantissant une gestion rationnelle et des prestations de qualité ainsi que l'amélioration des compétences du personnel opérant dans les établissements.

En effet, et outre l'adoption de la loi 05-00 sur le statut de l'enseignement préscolaire et des textes législatifs de son application, il a été procédé à la mise en place de 14 centres de ressources destinés à apporter un appui pédagogique et didactique à l'enseignement préscolaire.

Cela a permis de disposer de 47 centres opérationnels, avec une équipe centrale composée de 20 formateurs, et des équipes régionales et locales.

1.5- Difficultés et obstacles

Parmi les principales difficultés entravant la généralisation du préscolaire, on peut mentionner :

- la faible scolarisation dans le préscolaire en milieu rural ;
- l'insuffisance enregistrée dans la formation des éducateurs et éducatrices ;

- le manque d'infrastructure et l'absence des équipements de base ;
- la disproportion et la diversité des profils et compétences professionnelles relatifs à l'encadrement et au contrôle pédagogique ;
- la disproportion et la diversité des curricula du préscolaire tant au niveau des choix du contenu et des activités qu'au niveau des méthode et matériel didactique ;
- la pluralité et la diversité des secteurs de tutelle du secteur d'enseignement préscolaire ;
- l'insuffisance des moyens de financement.

1.6- Défis majeurs à relever à l'avenir

Les défis majeurs à relever à l'avenir dans le secteur de l'enseignement préscolaire sont liés à sa nature organisationnelle et ses spécificités pédagogiques.

En effet, dépendant essentiellement de l'intervention des particuliers, la généralisation de l'accès à l'enseignement préscolaire reste problématique et nécessite donc des solutions novatrices et concertées.

D'autres défis méritent aussi d'être cités à savoir :

- la formation initiale et continue du personnel opérant dans ce secteur ;
- l'adaptation des programmes d'enseignement et des pratiques pédagogiques au développement scientifique et technologique ;
- l'insuffisance d'initiatives intégrées prises pour assurer une qualité égale de l'éducation entre le milieu rural et le milieu urbain.

1.7- Finalités et objectifs de développement des programmes de l'enseignement préscolaire à l'horizon 2015

Les finalités des programmes de développement de l'enseignement préscolaire à l'horizon 2015 se basent sur les orientations générales stipulées dans la charte nationale d'éducation et de formation visant :

↳ la généralisation de l'accès à ce type d'enseignement à travers :

- la mobilisation de toutes les ressources nationales, locales et régionales et l'implication des différents partenaires dans le secteur, ainsi que toutes les autorités, les assemblées locales, les associations des parents d'élèves et les organisations locales et internationales en vue de mieux maîtriser la carte du préscolaire et ses besoins en infrastructures et ressources humaines et financières ;
- l'appui aux personnes physiques et morales, selon des cahiers de charges, pour soutenir l'élargissement du préscolaire dans les régions défavorisées et en particulier dans les zones rurales.

↳ l'amélioration de la qualité des prestations à travers notamment :

- l'appui pédagogique à l'enseignement préscolaire pour l'amélioration des compétences professionnelles nécessaires pour l'éducation de l'enfant en dehors de la famille, et pour sa participation à l'effort de généralisation de l'enseignement et l'amélioration du taux de rétention ;
- l'amélioration des espaces et conditions d'accueil ;
- l'adéquation des curricula et manuels scolaires avec les données des sciences de l'éducation dans le domaine du préscolaire.
- l'intégration des opérations de la généralisation avec les actions d'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation ;
- l'intégration progressive de l'enseignement préscolaire et du primaire pour garantir un processus éducatif harmonieux.

2- Programme de l'enseignement primaire et secondaire collégial (en plus du secondaire qualifiant et l'enseignement supérieur)

2.1. Structures et organisation du Département de l'Education Nationale et de l'enseignement de base (primaire et collégial)

En fin 2003, le Département de l'Education Nationale a connu l'introduction d'une nouvelle structure organisationnelle, qui obéit à l'opérationnalisation des recommandations de la Charte Nationale d'Education et de Formation.

Dans ce domaine, la charte recommande l'allègement de la structure centrale, qui aura un rôle d'élaboration de stratégie, de politique éducative, d'encadrement et de contrôle dans le cadre du processus de décentralisation et déconcentration, au profit des Académies Régionales d'Education et de Formation.

↳ Organisation du département de l'éducation nationale

Dans le cadre de la réorganisation du département de l'éducation nationale, suite à la mise en place des Académies Régionales d'Education et de Formation, les nouvelles attributions du département s'articulent autour des missions fondamentales suivantes :

- l'élaboration de plans stratégiques, et la détermination des choix et des orientations générales, et des normes à respecter dans le domaine de l'éducation et de la formation ;
- la prise des mesures et dispositions susceptibles d'assurer l'équilibre et l'équité entre les différentes régions ;
- le suivi et le contrôle de la gestion des affaires générales dans le domaine de l'éducation et de la formation ;
- l'accompagnement des Académies Régionales d'Education et de Formation dans la mise en place de leurs structures, la formation de leurs cadres et le redéploiement du personnel du service central vers les Académies Régionales d'Education et de Formation et les délégations provinciales.

↳ Opérationnalisation des structures des Académies Régionales d'Education et de Formation

Conformément aux recommandations de la Charte Nationale d'Education et de Formation, et suite aux choix de la décentralisation et de la déconcentration dans le domaine de la gestion du système d'éducation et de formation, comme mode de gouvernance, il a été décidé de créer des Académies Régionales d'Education et de Formation, en vertu de la loi 07-00. Ces entités administratives décentralisées se sont vues attribuer un rôle d'opérateurs dans le développement économique et social de la région, et ce à travers un ensemble d'attributions transférées des services centraux, et de larges compétences décisionnelles conférées à son conseil administratif. Par ailleurs, cette même loi les a érigées en tant qu'établissements publics bénéficiant de la personnalité morale, de l'indépendance pédagogique, administrative et financière.

Il y a lieu de signaler que les Académies Régionales d'Education et de Formation ont également bénéficié d'une mise en place de leurs structures administratives à travers la création de divisions et services et la nomination de leurs responsables.

↳ Nouvelle structure du système éducatif

La nouvelle organisation pédagogique du système éducatif, selon la charte nationale d'éducation et de formation, s'articule autour d'un enseignement primaire, composé de deux cycles, et d'un enseignement secondaire composé du secondaire collégial et du secondaire qualifiant. Il sera entendu par enseignement de base :

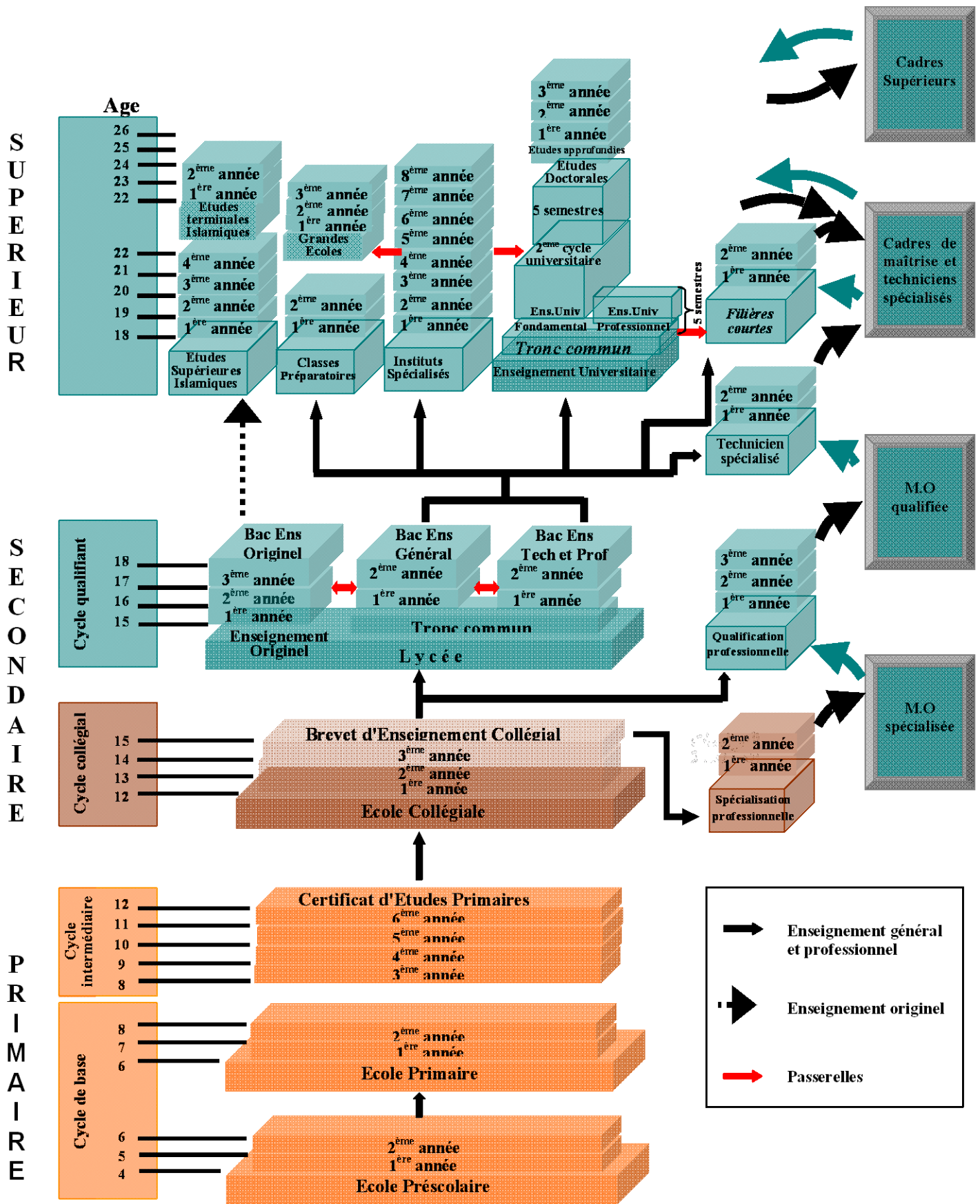
- L'enseignement primaire dispensé aux enfants de la tranche d'âge 6-11 ans, il dure 6 ans, ses deux cycles sont :

- le premier cycle d'une durée de 2 ans, accueille les enfants issus du préscolaire et vise surtout l'appui et l'élargissement des acquis du préscolaire ;

- le deuxième cycle d'une durée de 4 ans, accueille les élèves issus du premier cycle primaire.

- L'enseignement secondaire collégial : d'une durée de 3 ans, accueille les élèves âgés de 12-14 ans ayant réussi au certificat des études primaires.

STRUCTURATION DU SYSTEME EDUCATIF MAROCAIN



2.2. Développement quantitatif durant la période 2000-2006

Dans cette section, sera présentée l'évolution des effectifs globaux des enfants scolarisés dans l'enseignement, primaire et collégial, l'évolution des taux de scolarisation, ainsi que celle des structures d'accueil, pour l'enseignement primaire et puis du secondaire collégial.

2.2.1. Evolution des effectifs des enfants scolarisés dans l'enseignement de base (primaire + collégial)

Globalement l'enseignement de base (primaire+collégial) a connu une extension importante en matière d'effectif d'élèves, cet effectif est passé de 4.6 millions d'élèves en 1999-2000 à 5.2 millions d'élèves en 2005-2006, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,04%.

Tableau n°3 : Evolution des scolarisés dans l'enseignement de base

	1999-2000	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
Total	4.661.830	4.885.343	5.124.733	5.220.737	5.231.572	5.254.352	5.260.980
Dont filles	2.070.965	2.200.878	2.333.533	2.393.694	2.406.593	2.415.385	2.418.036

Source : Département de l'Education Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

Pour les filles, leur effectif est passé de 2,07 millions à 2,42 millions de filles soit un taux annuel moyen de progression de l'ordre de 2,62%.

2.2.2. Evolution des effectifs des enfants scolarisés dans l'enseignement primaire

Globalement l'enseignement au niveau primaire a connu une extension importante en matière d'effectif d'élèves, cet effectif est passé de 3.7 millions d'élèves en 1999-00 à 3.9 millions d'élèves en 2005-06, soit un taux annuel moyen de progression de 1,21%.

Tableau n°4 : Evolution des scolarisés dans l'enseignement primaire

		1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
Pri maire	Total	3.669.605	3.842.000	4.029.112	4.101.157	4.070.182	4.022.600	3.943.831
	Dont filles	1.644.204	1.753.060	1.859.472	1.904.587	1.891.648	1.864.705	1.825.669

Source : Département de l'Education Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

Pour les filles, leur effectif est passé de 1,6 millions à 1,8 millions de filles, soit un taux annuel moyen de progression de l'ordre de 1,76%. Le tableau suivant présente l'évolution des effectifs d'élèves dans l'enseignement primaire durant la période 2000-06.

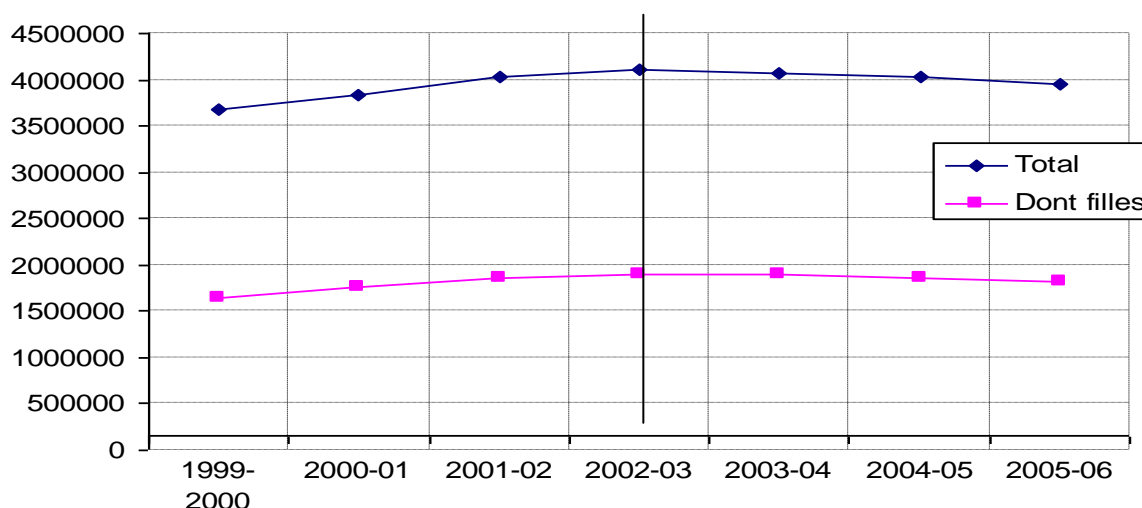
Cependant, ces effectifs ont connu deux tendances d'évolution :

- une augmentation durant la période 1999-2003 ;
- une régression à partir de 2003.

Ces fluctuations sont valables pour les deux sexes.

Le graphique suivant montre le changement de la tendance, avec un point d'inflexion à partir de 2002-2003, cette situation est expliquée par la baisse du taux de fécondité, ce qui entraîne une diminution au niveau des effectifs des nouveaux inscrits (enfants de 6 ans).

Evolution des scolarisés dans l'enseignement primaire



2-2.3. Renforcement et élargissement du réseau des établissements publics dans l'enseignement primaire

Dans le cadre des efforts déployés par le département de l'éducation nationale dans le but de généraliser l'enseignement primaire et l'extension de sa base dans le secondaire collégial et qualifiant, les AREF et les délégations poursuivent l'opération de l'extension des infrastructures d'accueil notamment les établissements, salles de classe et équipements nécessaires.

Ainsi, au cours de l'année scolaire 2005-2006, le nombre des établissements scolaire a atteint pour l'enseignement primaire : 6857 écoles primaires dont 4022 secteurs scolaires abritant 13349 satellites ; contre 5940 écoles en 1999-2000, enregistrant ainsi un accroissement de 16.26%. En milieu rural, cet effort apparaît nettement en atteignant 4246 écoles en 2006, contre 3449 en 1999-2000, ce qui dénote une importante augmentation de 23.11% par rapport aux données de 2000.

Tableau n°5 : Evolution des établissements (Enseignement primaire public)

		1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
Primaire	Total	5940	6213	6512	6746	6788	6832	6906
	Rural	3449	3659	3916	4119	4135	4189	4246
	Urbain	2491	2554	2596	2627	2653	2643	2660

Source : Département de l'Education Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

Quant au nombre des salles de classe, il a atteint 90.474 salles au cours de l'année scolaire 2005-2006 contre 81.403 en 1999-00, soit une augmentation de 11,14%. Le nombre de salles de classe recensées en 2005-2006 est réparti entre 35.642 en milieu urbain et 54.832 en milieu rural. Ce dernier, a enregistré une augmentation de 17.85% en comparaison avec celui de 1999-2000.

Tableau n°6 : Evolution des salles de classe (Enseignement primaire public)

		1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
Primaire	Total	81.403	84.125	86.819	88.557	89.813	90.067	90.474
	Rural	46.525	48.523	50.835	52.637	53.650	54.359	54.832
	Urbain	34.878	35.602	35.984	35.920	36.163	35.685	35.642

Source : Département de l'Education Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative nationale de développement humain lancée par Sa Majesté le Roi à l'occasion du Discours Royal du 18 mai 2005, Les Académies Régionales d'Education et de Formation et les Délégations Provinciales ont réalisé divers projets qui ont contribué à la réhabilitation des espaces scolaires et à la rénovation des équipements d'un grand nombre d'établissements scolaires dans les communes et les quartiers ciblés par cette initiative.

Par ailleurs, le Ministère a déployé des efforts pour l'extension des structures d'appui à la scolarisation. Le taux de couverture des établissements scolaires en latrines, en eau potable, en électricité et en bibliothèques a atteint les niveaux suivants :

- 41,9% des établissements scolaires primaires disposent de latrines, 39,6% ont une source d'eau potable et 36,6% sont branchés au réseau électrique alors que seulement 8% sont dotés de bibliothèques.

Par ailleurs la moyenne d'élèves par salle d'enseignement a connu une baisse durant la période 1999-2006, en milieu urbain et rural, en passant respectivement de 52 élèves par salle à 49, et de 37 à 35 élèves par salle.

Quant à la moyenne d'élèves par classe, en milieu urbain et rural, elle a connu une très légère variation vers la baisse, elle est passée respectivement de 34,3 élèves par classe à 33,5 et de 25 élèves par classe à 24,6. La même tendance est observée au niveau du taux d'encadrement (moyenne d'élèves par enseignant), soit un passage de 33,2 élèves par enseignant en 1999 à 32,5 en milieu urbain et de 25 élèves par enseignant en milieu rural à 24,5 entre 1999 et 2006.

2.2.4. Evolution des effectifs des enfants scolarisés dans l'enseignement secondaire collégial

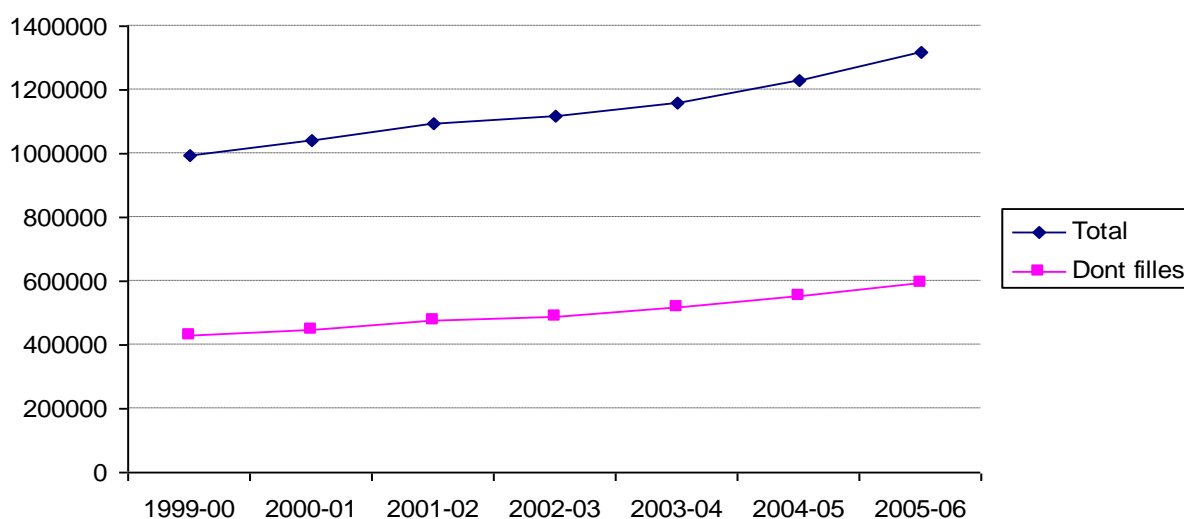
Globalement l'enseignement au niveau collégial a connu une extension importante en matière d'effectif d'élèves, cet effectif est passé de 0.9 millions d'élèves en 1999-00 à 1.3 millions d'élèves en 2005-06, soit un taux annuel moyen de progression de 4,8%. Pour les filles, leur effectif est passé de 0,4 millions à 0,5 millions de filles, soit un taux annuel moyen de progression de l'ordre de 5, 6%. Le tableau suivant présente l'évolution des effectifs d'élèves dans l'enseignement collégial durant la période 2000-06.

Tableau n°7 : Evolution des scolarisés dans l'enseignement collégial

		1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
To	Total	992.222	1.043.343	1.095.621	1.119.580	1.161.390	1.231.752	1.317.149
	Filles	426.758	447.818	474.061	489.100	514.945	550.680	592.367
Ru	Total	147.243	164.953	188.541	208.000	224.249	254.443	279.240
	Filles	42.608	48.797	57.885	66.140	73.786	87.402	98.187

Source : Département de l'Education Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

Le graphique ci-dessous montre que l'évolution des effectifs globaux et ceux des filles ont connu pratiquement la même la tendance d'évolution durant la période 2000-06.



Quant au milieu rural, les efforts déployés sont nettement importants, ceci apparaît à travers l'évolution des effectifs des élèves qui ont atteint 279.240 élèves en 2006, contre 147.243 élèves en 2000, enregistrant ainsi une augmentation annuelle moyenne de 11.2%. Cette amélioration a concerné davantage les filles dont les effectifs ont passé respectivement de 42.608 à 98.187 élèves filles réalisant donc, un accroissement annuel moyen de 14.9 %. Ces performances sont de taille dans la mesure où l'enseignement dans le milieu rural est exclusivement public, alors que celui du privé, ne concerne que le milieu urbain.

2-2.5. Renforcement et élargissement du réseau des établissements publics dans l'enseignement secondaire collégial

Le nombre des établissements de l'enseignement collégial a atteint 1.317 établissements en 2005-2006 contre 972 en 2000, soit une augmentation de 345 établissements scolaires. Quant au nombre de salles de classe il a atteint 27.206 salles en 2005-2006, contre 22.235 en 1999-00, soit une hausse annuelle de 517 salles de classe.

Tableau n°8 : Evolution des salles de classe (Enseignement collégial)

		1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
collégial	Total	22.235	23.516	24.366	25.332	25.889	26.722	27.206
	Rural	3.751	4.292	4.815	5.357	5.586	6.160	6.427

Source : Département de l'Éducation Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

Par ailleurs, le Ministère a déployé des efforts pour l'extension des structures d'appui à la scolarisation. Le taux de couverture des établissements scolaires en eau potable, en électricité et en bibliothèques et autres, a atteint les niveaux suivants :

96,2% des collèges sont équipés de salles scientifiques, 92,8% de laboratoires, 80% de bibliothèques, 84% de terrains de sport, alors que 96,1% des collèges ont une source d'eau potable, 96,8% sont branchés au réseau électrique en milieu urbain et rural. Le taux de couverture des collèges en salles multimédia a atteint 46,3%.

Tableau n°9 : Evolution des indicateurs d'utilisation

moyenne	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
Elèves/classe	32.3	33.2	33.3	34.2	35.1	35,80
Elèves/salle	43.7	44.2	43.3	43.8	44.8	46,86

Source : Département de l'Éducation Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

On constate que les différents indicateurs (d'occupation et d'utilisation) ont connu une hausse durant la période 2000-06, contrairement à ce qui a été relevé au niveau primaire, cela est dû d'une part au flux d'élèves de plus en plus important accédant au collège, et d'autre part aux problèmes liés à l'extension de l'infrastructure collégiale au milieu rural.

2-2.6. Elimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement de base

Conformément aux principes fondamentaux de la Charte Nationale d'Education et de Formation, le système éducatif doit œuvrer à la concrétisation du principe de l'égalité des citoyens, de l'égalité des chances qui leur sont offertes et du droit de tous, filles et garçons, à l'enseignement, que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain, conformément à la Constitution du Royaume.

Au titre de la généralisation de la scolarisation, la charte insiste sur la nécessité de consentir un effort spécial pour encourager la scolarisation des filles en milieu rural, en remédiant aux difficultés qui continuent à l'entraver. Dans ce cadre, elle précise qu'il est impératif d'appuyer le plan de généralisation par des programmes locaux, en mobilisant tous les partenaires particulièrement les enseignants et enseignantes, les familles et les acteurs locaux.

Compte tenu de ces principes et des engagements pris par le Maroc en matière d'objectifs du Millénaire pour le développement et d'Education Pour Tous, les grands objectifs et ceux spécifiques relatifs à l'égalité des chances et à l'égalité entre les deux sexes pouvant être assignés au système éducatif sont les suivants :

- Eliminer d'ici 2015 les disparités entre les deux sexes à tous les niveaux de l'enseignement ;
- Contribuer à la promotion de l'égalité entre les deux sexes et l'égalité des chances au sein du système éducation en particulier, et au niveau national en général ;
- Généraliser la scolarisation des filles.

Dans ce contexte, l'analyse de l'évolution des scolarisés dans l'enseignement de base montre une augmentation concomitante des effectifs des deux sexes, durant toute la période allant de 2000 à 2006. Cet effort était plus important au début afin d'assurer une grande intégration des élèves, filles et garçon, dans le système, en tenant compte de l'égalité des sexes, ce qui explique les tendances similaires de l'évolution des deux sexes.

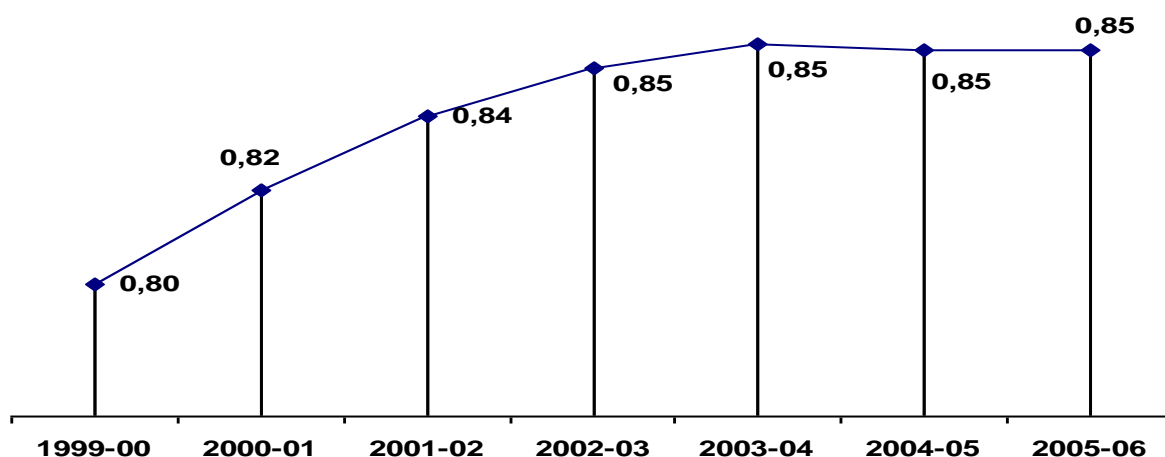
Tableau n°10 : Evolution des scolarisés de l'enseignement de base par sexe.

	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
Filles	2070965	2200878	2333533	2393694	2406593	2415385	2418036
Garçons	2590865	2684465	2791200	2827043	2824979	2838967	2842944

Source : Département de l'Education Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

En outre, l'analyse de l'indice de parité entre les deux sexes, au primaire, montre que la part des filles scolarisées dans le système, par rapport à celle des garçons, est en amélioration depuis l'année 1999-2000. Cette situation traduit les engagements pris en matière de scolarisation de la fille, comme le montre le graphique suivant :

Evolution de l'indice de parité



En 2006 les valeurs de l'indice de parité entre garçons et filles, par cycle de scolarisation, se présentent par milieu comme suit :

Tableau n°11 :Evolution de l'indice de parité

	Ensemble	Rural
Primaire	0.85	0.80
Secondaire collégial	0.82	0.54
Secondaire Qualifiant	0.90	0.58

2-3. Mesures d'amélioration des conditions sociales des élèves

En vue d'encourager la scolarisation et de lutter contre l'abandon scolaire en milieu rural, un ensemble de mesures d'appui à la scolarisation ont été prises :

- L'élargissement du réseau des cantines scolaires et des internats, et augmentation du nombre des bénéficiaires des nouvelles bourses ;
- Le développement du transport scolaire au profit des élèves demeurant loin des établissements scolaires ;
- L'amélioration des services de santé scolaire à travers la mise en place d'un programme de coopération avec les différents partenaires agissant dans le domaine de la santé et de l'enfance ;
- La poursuite des campagnes de sensibilisation pour l'encouragement de la scolarisation.

En plus des efforts déployés par le ministère en matière d'extension de la capacité d'accueil et de l'équipement, un appui social est assuré aux profits d'élèves nécessiteux. Cet appui concerne le service de la cantine scolaire, l'hébergement et les manuels scolaires.

Les actions entreprises au cours de cette année sont :

- Ouverture de 596 cantines scolaires en milieu urbain et 5006 cantines en milieu rural, 917 662 élèves de l'enseignement primaire ont bénéficié des services de ces cantines dont la plupart d'entre eux sont du milieu rural (824283 élèves) ;
- Ouverture de 203 internats pour l'enseignement secondaire collégial et 217 internats pour l'enseignement secondaire qualifiant, les bénéficiaires des services de ces internats se répartissent en 40 803 élèves boursiers de l'enseignement collégial et 45 901 élèves boursiers de l'enseignement qualifiant ;
- Hébergement de 12 500 élèves à Dar attaliba et Dar attalib.

Dans le cadre d'une convention de partenariat, signée sous le Haut patronage de Sa Majesté le Roi, à Fès le 15 Septembre 2004, entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, la Fondation Mohamed V pour la Solidarité et la Fondation Mohamed VI des Œuvres Sociales de l'Education et de la Formation et du représentant du tissu associatif de Casablanca, ont bénéficié :

- 237.000 élèves de la première année de l'enseignement primaire de tous les manuels scolaires de ce niveau d'enseignement dont 157.400 ont bénéficié aussi des cartables ;
- 43.200 filles nouvelles inscrites à la première année de l'enseignement collégial ont bénéficié de tous les manuels scolaires de ce niveau d'enseignement.

D'autres acteurs ont organisé des campagnes parallèles, en collaboration avec les services centraux, régionaux, provinciaux et locaux du ministère, dont ont bénéficié :

- 123 400 élèves de l'enseignement primaire ;
- 7 480 élèves de l'enseignement secondaire collégial.

2-4. Encouragement de l'enseignement privé

Concernant ce type d'enseignement, le Département de l'Education Nationale a mis en œuvre un cadre juridique adéquat permettant une promotion et un développement de ce secteur à travers la loi approuvée par le parlement à l'unanimité au mois d'avril 2000.

En parallèle, le ministère a conçu un projet de statut d'organisation interne des établissements de l'enseignement privé, produit un guide des promoteurs destiné à encourager davantage l'investissement dans ce secteur, ceci en plus de projets de notes techniques d'accompagnement des efforts déployés.

L'effectif des élèves inscrits dans l'enseignement privé (primaire et collégial) a atteint 328.828 en 2005-2006 contre 185.381 élèves en 2000-2001, soit une augmentation globale de 77,4 %. En dépit de ces efforts, l'enseignement privé ne représente que 6,3 % de l'effectif global des scolarisés au primaire et au secondaire. Cet effectif enregistré en 2005-2006 se répartit en 286.427 élèves au primaire soit une augmentation de 66,8 % et 42.401 élèves au secondaire collégial, soit plus du triple de l'effectif enregistré en 2000-2001.

2-5. Mesures législatives

Plusieurs lois et décrets de leur application ont été promulgués, ils concernent essentiellement :

- L'obligation de l'enseignement fondamental ;
- Le statut de l'enseignement préscolaire ;
- Le statut de l'enseignement scolaire privé ;
- La création des Académies Régionales d'Education et de formation (AREF), la mise en place de leurs structures et la nomination de leurs responsables ;
- La mise en place du nouvel organigramme du Département de l'Education Nationale;
- La création de la Fondation Mohamed VI des Oeuvres Sociales ;
- La création de l'Institut Royal de la Culture Amazigh ;
- Le statut particulier des personnels du Département de l'Education Nationale.

Elaboration de plusieurs arrêtés concernant les conditions d'inscription et de contrôle dans l'enseignement fondamental, à l'organisation de l'examen du baccalauréat, au statut personnel et à la gestion des ressources humaines du département de l'éducation nationale, à la détermination des attributions et l'organisation des différents services des AREF et l'organisation de l'année scolaire et des congés.

2-6. Finalités et objectifs de l'éducation pour tous de l'enseignement primaire et collégial à l'horizon 2015²

Les orientations et les objectifs nationaux relatifs à la généralisation de l'enseignement sont conformes aux objectifs 2, 5 et 6 retenus à Dakar 2000 :

- Généraliser l'inscription en première année de l'enseignement primaire à l'horizon 2010 pour les élèves âgés de 6 ans ;

- Permettre aux élèves inscrits en première année du primaire de parvenir :

- en fin du primaire pour 90 % d'entre eux à l'horizon 2010 ;
- en fin du secondaire collégial pour 71 % d'entre eux à l'horizon 2013 ;
- en fin du secondaire qualifiant (l'enseignement technique et professionnel compris) pour 54 % d'entre eux à l'horizon 2016 ;
- à l'obtention du baccalauréat pour 46 % d'entre eux à l'horizon 2016.

Afin de réaliser ces objectifs, les taux de scolarisation devront évoluer comme l'indique le tableau ci-après. A noter que ces prévisions tiennent compte des difficultés internes et externes du système éducatif.

Tableau n°12 :Prévisions des taux de scolarisation³

Tranche d'âges	Prévisions des taux de scolarisation (%)								
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
6 ans	93	95	98	100	100	100	100	100	100
6-11 ans	96	97	97	98	98	98	98	98	98
12-14 ans	76	79	82	86	90	93	95	95	95

Source : Département de l'Education Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

Les effectifs de l'enseignement primaire connaîtront une certaine régression passant de 4 millions d'élèves en 2005 à 3,5 millions d'élèves à l'horizon 2015. Cette régression est due à l'amélioration des taux d'écoulement et au recul démographique, les effectifs de l'enseignement collégial connaîtront, par contre, une progression appréciable (voir annexe)

Ainsi, les scolarisés de ce cycle s'accroîtront d'environ 500.000 élèves pendant la période 2005-2015 et nécessiteront 25.000 professeurs, 11.000 salles de classe et la création d'environ 15.000 classes additionnelles.

La gestion de cette étape, caractérisée par l'expansion du collégial, nécessitera un coût de près de 23 milliards de Dh en moyenne par an à l'horizon 2015.

2.7 L'enseignement secondaire qualifiant

2.7.1 L'organisation pédagogique de l'enseignement secondaire qualifiant

Dans ses structures actuelles au sens de la Charte Nationale d'Education et de Formation, l'enseignement secondaire qualifiant dispense, au cours d'un cycle de trois ans, les études préparant au baccalauréat en lettres, sciences expérimentales, sciences mathématiques et technique. Il est organisé en deux cycles :

- Cycle de tronc commun d'une durée d'une année, accueille les élèves titulaires du brevet des études collégiales, et vise le développement et la consolidation des compétences de communication, ainsi que les capacités d'auto-apprentissage et d'adaptation à l'environnement.

² Voir le Plan National de l'Education pour Tous

³ Idem.

- Cycle de baccalauréat, d'une durée de deux années et comprenant les filières technologiques et professionnelles et une filière générale, accueille les élèves issus du tronc commun et vise une formation approfondie des apprenants.

Partant des orientations pédagogiques générales et des principaux choix retenus en matière de révision des curricula, le Ministère a opté pour une nouvelle architecture pédagogique de l'enseignement secondaire qualifiant qui permet une spécialisation progressive à travers quatre troncs communs (tronc des lettres et des sciences humaines, tronc scientifique, tronc technique et tronc de l'enseignement originel). Ces troncs conduisent à 9 passerelles dans la 1^{ère} année du Bac et à 14 passerelles dans la 2^{ème} année du Bac.

Cette nouvelle architecture pédagogique de l'enseignement secondaire qualifiant est caractérisé par :

- Le maintien du principe de l'unité des troncs communs;
- L'établissement des passerelles entre les troncs communs;
- La réservation de 60% aux matières communes entre tous les troncs et 40% aux matières spécifiques et préparant à la spécialisation.

2.7.2 Développement Quantitatif de l'enseignement secondaire qualifiant

Evolution des effectifs des scolarisés de l'enseignement secondaire qualifiant

Au niveau national, l'effectif des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire qualifiant public et privé est passé de 471557 élèves en 1999-2000 à 651803 élèves en 2005-2006, enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen de 5,5%. L'effectif des filles est passé, durant la même période, de 211827 à 309171, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 6,6%.

Evolution des taux de scolarisation

Au niveau national, le taux spécifique de scolarisation des enfants de la tranche d'âge 15-17 ans a enregistré un progrès notable, passant de 35,4% en 1999-2000 à 46,2% en 2005-2006. Pour les filles, le taux spécifique de scolarisation a atteint 40,2% .

Elimination de disparité entre sexe

L'analyse de l'évolution de l'effectif des scolarisés du secondaire qualifiant par sexe, montre une progression concomitante des effectifs des deux sexes durant toute la période allant de 2000 à 2006, cela est du à la forte intégration des filles et garçons dans le système.

.Quant à l'analyse de l'indice de parité entre les deux sexes, on constate que l'enseignement secondaire qualifiant a connu un progrès notable vers la parité entre les sexes, ainsi l'indice de parité est passé de 0,82% en 1999-2000 à 0,9% en 2005-2006

Elargissement de la capacité d'accueil

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, le nombre des établissements de l'enseignement secondaire qualifiant public s'élève à 674 lycées dont 120 en milieu rural et 43 collèges dispensant cet enseignement, contre 543 lycées dont 78 en milieu rural en 1999-2000.

Quant à sa capacité d'accueil en terme de salles de classe, elle est passée de 13.364 salles, accueillant 14.836 classes encadrées par 33.300 enseignants en 1999-2000, à 15703 salles, accueillant 17.386 classes encadrées par 35.132 enseignants en 2005-2006. Soit en moyenne près de 190 salles de classe additionnelles par an.

Concernant les indicateurs d'utilisation des moyens, on constate qu'au cours de la période 2000 à 2006, ils ont connu un accroissement. En effet le ratio moyen d'élèves par classe est de l'ordre 35,6 en 2005-2006 contre 31,4 en 1999-2000. Quant au ratio élèves par salle, il est en moyenne de 39,9 en 2005-2006. La même tendance est observée au niveau de ratio élève par enseignant, soit un passage de 13,6 en 1999-2000 à 17,62 en 2005-2006.

En 2005-2006, le nombre des internats est de l'ordre de 210 accueillant 43457 élèves contre 29 633 en 1999-2000.

2.8 L'enseignement supérieur

Présentations et réformes

L'enseignement supérieur comprend les universités, les instituts supérieurs, les écoles spécialisées, les instituts de formation de corps pédagogique, les instituts de formations de techniciens spécialisés .Ces établissements par leurs diversités sont répartis sur l'ensemble du territoire marocain.

Dans le cadre de la Charte Nationale d'Education et de Formation, l'enseignement supérieur, lui aussi, a entrepris un ensemble de réformes administratifs et pédagogiques dans plusieurs domaines, dont les axes les plus importants sont :

- Application d'un nouveau model pédagogique, se basant sur les cycles et les unités semestrielles et surtout le contrôle continu ;
- Adoption des cycles de Licences du Master et de Doctorat, et la création de licence professionnelle ;
- Poursuite des opérations de sensibilisation sur la réforme universitaire ;
- Poursuite de la réduction des disparités dans l'accès à l'enseignant supérieur ;
- Amélioration de la gouvernance du système de l'enseignant supérieur et à l'autonomie de l'université ;
- Diversification des sources du financement de l'enseignant supérieur selon un cadre stratégique approprié pour la réforme et le développement du financement ;
- Développement de la coopération avec le secteur privé et les collectivités locales ;
- Développement de l'investissement et l'infrastructure d'accueil ;
- l'achèvement de la réforme des affaires sociales des étudiants ;
- Mise en place d'un système de recouvrement de santé et l'assurance maladie pour les étudiants ;
- Mise en place d'un système de prêt pour études au profit des étudiants à conditions préférentielles dans le cadre de la relation avec les banques ;
- Réalisation d'un nouveau décollage de l'enseignement supérieur privé,

- Développement de la recherche scientifique ; - Lancement d'un programme de rapprochement entre l'université et l'entreprise.

Développement quantitatif

L'enseignement supérieur a connu une expansion qualitative qui est traduite par une augmentation des effectifs des étudiants et par l'amélioration des indicateurs de scolarisation.

L'effectif global des étudiants de l'enseignement supérieur, toutes les composantes confondues (l'enseignement supérieur universitaire, établissement de formation des cadres, la formation professionnelle exigeant le baccalauréat à l'inscription) a connu une augmentation plus sensible ces dernières années.

En effet, l'effectif des diplômés de l'enseignement supérieur a atteint 48.214 lauréats en 2004-2005.

Le nombre total des diplômés des écoles supérieures de technologie, de la formation professionnelle post baccalauréat, s'élève à 1285 ingénieurs et 10.029 diplômés de niveau baccalauréat + 2 ans.

L'effectif global des étudiants universitaires a atteint 289.900 en 2004-2005 étudiants dont 133.354 filles.

Le nombre des diplômés de l'enseignement supérieur universitaire est passé de 25.575 diplômés en 2001-2002 à 27.252 en 2002-2003 soit un taux moyen d'accroissement de 2,2%.

Le nombre des enseignants exerçants dans l'enseignement supérieur universitaire a atteint 10640 enseignants en 2004-2005 contre 9.938 en 2001-2002, les enseignantes représentent 24,8% de l'ensemble du corps enseignant.

Le taux d'encadrement pédagogique a atteint un enseignant pour 28 étudiants en 2004-2005 contre un pour 27 étudiant en 2001-2002.

Le taux global d'encadrement administratif des établissements universitaires est passé de 24 étudiants pour un administratif en 2001-2002 à 42 étudiants par un administratif en 2004-2005.

La capacité d'accueil des établissements universitaire a été renforcée par l'ouverture de 19 nouveaux établissements universitaires.

3. Programme d'amélioration des conditions de l'éducation et de l'enseignement des enfants handicapés

Le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées œuvre dans une approche participative et dynamique, avec les Départements concernés et les différents acteurs sociaux qui s'intéressent aux Droits des personnes handicapées et à la promotion de leurs conditions sociales de manière générale, et l'éducation des enfants handicapés en particulier.

De ce fait, le Secrétariat d'Etat a élaboré une stratégie dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement des enfants handicapés, en partenariat avec le Ministère de l'éducation Nationale, l'Enseignement Supérieur, la Formation des cadres et de la Recherche Scientifique.

3.1 Les aspects quantitatifs :

L'Education préscolaire :

Le Secrétariat d'Etat en collaboration avec le Secrétariat d'Etat de la Jeunesse a procédé à la création de 56 classes intégrées dans les jardins d'enfants, en faveur des enfants handicapés léger et moyen (différents types de handicap).

L'Enseignement primaire :

Le nombre des classes intégrées créées en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale a augmenté entre les années 2000 et 2006. Il a atteint progressivement 185 classes dont bénéficient 2090 enfants handicapés.

L'année 2006/2007 connaîtra la création de 247 classes intégrées (176 handicaps mentaux et 71 handicaps auditifs), et la mise à niveau des anciennes classes.

L'Enseignement dans les centres spécialisés :

Cet enseignement concerne les enfants handicapés issus de familles nécessiteuses qui ne sont pas en mesure d'intégrer le milieu éducatif ordinaire.

Ces enfants sont pris en charge par le Secrétariat d'Etat dans 34 centres spécialisés relevant de certaines associations à l'échelle nationale.

Ce programme vise aussi à venir en aide aux associations qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation des enfants handicapés, ont bénéficiés du programme d'appui à la scolarisation 1000 enfants pour l'année scolaire 2006/2007.

3.2 Les aspects qualitatifs :

La guidance et l'orientation familiale :

En l'absence de données générales éducatives, médicales et paramédicales et de réhabilitation dans le domaine de la guidance et de l'orientation familiale, le Secrétariat d'Etat a élaboré en 2002 un guide d'orientation destiné aux familles des enfants handicapés ayant les objectifs suivants :

- Orienter les familles aux différentes institutions spécialisées dans le domaine de l'éducation et de la rééducation des enfants handicapés
- Doter les familles de renseignements et d'informations définissant quelques handicaps afin de leur faciliter la manière à adopter avec leurs enfants
- Mettre à la disposition des intervenants une référence leur facilitant la prise de mesures d'orientation adéquates dans les cas qui leur sont exposés.
- Disposer d'une base de données ayant pour mission principale de participer , de faciliter et d'enrichir les différentes orientations du Secrétariat d'Etat, dans le domaine de la gestion de l'intégration sociale.
- Informer sur les différentes prestations qu'octroient les centres et les institutions s'occupant de l'éducation et de la rééducation des enfants handicapés

- Former les associations oeuvrant dans le domaine du handicap sur l'utilisation du guide d'orientation avec les familles et avec les différents acteurs éducatifs et des classes intégrées.

- Le guide d'orientation sera publié sous formes de plusieurs guides relatifs chacun à un type de handicap

Communication :

En vue de faciliter la communication entre personnes sourdes, le Secrétariat d'Etat a procédé à l'unification du guide de la langue des signes en collaboration avec des experts spécialisés oeuvrant dans le domaine du handicap auditif.

Ce guide a été publié, en 2002 sur cassette vidéo et sur CD-ROM, afin de faciliter l'éducation et la communication entre les personnes sourdes.

Formation :

Le Secrétariat d'Etat a organisé, en collaboration avec les secteurs concernés, des modules de formations dans le domaine de l'éducation spécialisée, au profit de 120 professeurs, des jardinières d'enfants et des responsables régionales des jardins d'enfants, dont le but est de renforcer leurs capacités éducatives, médicales et paramédicale de ces bénéficiaires.

Equipements didactiques :

Le Secrétariat d'Etat veille, dans le cadre du partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale à l'équipement de l'ensemble des classes intégrées dans les écoles ordinaires relevant de ce ministère, pour faciliter l'opération de l'éducation et la communication entre les professeurs et les enfants des classes intégrées.

Aides techniques :

Le Secrétariat d'Etat veille à l'octroie des aides techniques aux enfants handicapés à savoir, des prothèses auditives, des fauteuils roulants, des lunettes orthopédiques, des béquilles ... dont l'objectif est de faciliter les apprentissages pédagogiques à ces enfants.

Accompagnement et restructuration des centres spécialisés :

Le Projet d'Etablissement : «outil de la qualité dans les centres spécialisés » s'inscrit au cœur de la stratégie du Secrétariat d'Etat qui vise l'amélioration de la qualité de la prise en charge des enfants handicapés.

L'élaboration de ce projet avec le soutien technique de l'organisation Handicap International, a été perçu dans une approche participative des différents acteurs éducatifs (directeurs d'Etablissement éducatifs, personnel administratifs...)

Ce projet vise d'atteindre les objectifs ci-après :

- Inviter les professionnels à s'impliquer dans la préparation et l'élaboration du Projet d'Etablissement

- Déterminer et unifier les critères de fonctionnement des centres éducatifs

- Rehausser la qualité d'encadrement éducatif et le niveau de formation des ressources humaines dans les centres spécialisés.

Création de centres :

La création des centres s'inscrit dans sa stratégie d'assurer et de garantir la réadaptation psychopédagogique des enfants autistes, qui rencontrent des difficultés pour s'intégrer en dehors d'un cadre institutionnel spécialisé.

C'est ainsi que le Secrétariat d'Etat a créé l'Institut Princesse Lalla Meryem pour Enfants Autiste à Tanger, en partenariat avec le Ministère de la Santé, le conseil de la ville de Tanger et la Fondation Catalana des Gaz en Espagne.

La capacité d'accueil de cet Institut est de 40 enfants. C'est un Institut spécialisé qui abrite l'enfant handicapé mental en général et l'enfant autiste en particulier, et octroie aux

enfants autistes des prestations éducatives, médicales ..., assurées par un personnel médical, paramédical et administratif formé et qualifié.

La création de cet Institut est considérée comme étant une expérience d'envergure, et le Secrétariat d'Etat veille à faire de cet Institut un pôle de formation des formateurs dans le domaine de l'autisme.

Dans le but d'assurer la continuité des prestations éducatives et de réhabilitation, qu'octroie cet Institut aux enfants autistes qui le quittent à l'âge de 18 ans, l'association des jeunes autistes de cet institut, en partenariat avec la délégation du Ministère de l'Education Nationale à Tanger a créé deux classes dans une école publique pour la formation professionnelle de ces jeunes

Aussi, dans le même cadre, le Secrétariat d'Etat apporte un soutien financier et technique aux communes locales et aux associations qui oeuvrent dans le domaine du handicap, pour leur permettre de créer des centres éducatifs spécialisés pour les enfants handicapés, c'est ainsi que des centres ont été créés dans les villes de: Salé, Casablanca, Méknès, Marrakech, Chefchaoun, Oujda, Settat et à Rabat.

Déclaration 2005, année de l'autisme au Maroc :

L'année 2005, a été déclarée : année de l'autisme au Maroc par le Secrétariat d'Etat afin d'informer, de sensibiliser et d'encourager la recherche scientifique de l'autisme dans le domaine de l'autisme.

Dans ce sens, il a été organisé plusieurs activités :

- Soutien et appui aux associations oeuvrant dans ce domaine,
- Encouragement du diagnostic précoce de ce type de handicap,
- Organisation de tables rondes sur l'autisme dans plusieurs villes marocaines au profit des médecins généraliste et des pédiatres.

Coopération et Partenariat :

Le Secrétariat d'Etat accorde un intérêt particulier à l'éducation et l'enseignement des enfants handicapés à travers la poursuite des efforts pour améliorer les conditions de leur éducation, partant du principe, que l'éducation constitue le premier maillon dans le processus de l'intégration sociale.

Par ailleurs, le Secrétariat d'Etat a procédé, sous la présidence effective de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste**, le 1^{er} avril 2006 à la signature d'une Convention quadripartite sur l'éducation des enfants handicapés avec la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique et le Ministère de la Santé.

Pour la mise en œuvre du contenu de cette convention, un plan d'action triennal 2006/2009 a été élaboré. Ce plan d'action contient dix mesures principales pour l'intégration scolaire des enfants handicapés.

- 1- Mise à niveau et création des classes intégrées.
- 2- Formation des intervenants dans la prise en charge des Enfants handicapés.
- 3- Accompagnement sanitaire.
- 4- Développement des compétences et formation des Professionnels de santé spécialisés dans la prise en charge des enfants handicapés.
- 5- Appareillage et réadaptation des enfants handicapés
- 6- Mise en place d'une stratégie d'information, de communication et de sensibilisation pour la promotion de l'éducation des enfants handicapés.
- 7 - Développement de partenariats.
- 8 - Elaboration de mécanismes de coordination.

9 - Développement d'un cadre réglementaire et organisationnel pour l'intégration scolaire des enfants handicapés.

10 - Appui social à la scolarisation des enfants handicapés.

Etant convaincu de l'importance du partenariat avec les associations oeuvrant dans le domaine de l'éducation et de la rééducation des enfants, le Secrétariat d'Etat apporte un soutien financier à ces associations. Ce soutien concerne l'appui à la scolarisation des enfants handicapés nécessiteux et le renforcement des capacités de gestion et d'encadrement de ces associations.

Création de bibliothèques sonores :

S'agissant du handicap visuel, le Secrétariat d'Etat apporte un soutien à l'organisation Alaouite de Protection des Aveugles au Maroc qui dispose de 13 écoles à travers le Royaume.

En vue de promouvoir l'éducation et l'enseignement des personnes aveugles et faibles de vue et de leur faciliter l'apprentissage pédagogique, le Secrétariat d'Etat a procédé en collaboration avec cette organisation, à la création et l'équipement des bibliothèques sonores, qui sont gérées par des personnes formées à l'étranger.

Le Secrétariat d'Etat a élaboré en coordination avec les secteurs concernés et quelques acteurs de la société civile, des intéressés, des experts de l'handicap, un plan d'action national sur l'intégration scolaire des personnes handicapées pour la prochaine décennie.

Ce plan d'action est composé de plusieurs axes dont l'éducation des enfants handicapés, la santé, la formation professionnelle, l'emploi, la prévention ... etc.

3.3 Difficultés et Contraintes :

En dépit des efforts fournis dans le domaine de l'éducation et l'enseignement des enfants handicapés, par les déferents intervenants et qui ont débouché sur un important progrès dans ce domaine sur les plans quantitatif et qualitatif, il importe de préciser que cette opération connaît encore certaines difficultés qui concernent la rareté des structures d'accueil, la concentration de ces structures au sein des grandes villes ... etc.

Pour faire face à cette situation, le Secrétariat d'Etat œuvre incessamment avec l'aide et l'appui d'autres acteurs et partenaires, pour outrepasser les difficultés que connaît l'éducation des enfants handicapés.

4. Programme de l'Education non formelle et de l'alphabétisation

L'enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation au Maroc, réalisée par le Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non formelle en 2006 a fait ressortir un taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus de l'ordre de 38,45%. En valeur absolue, ce taux se traduit néanmoins par à peu près 9 millions de personnes qui ne savent ni lire ni écrire.

Sachant que 15% d'enfants âgés de 9-14 ans sont non scolarisés (8,9% déscolarisés et 6,1% n'ont jamais fréquenté l'école).Ce qui équivaut à 1 million d'enfants en âge de scolarité obligatoire⁴.

Devant cette situation et afin de donner un élan plus important aux programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle, le Gouvernement marocain a élaboré la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de lutte contre ce fléau⁵.

⁴ SEAENF : Enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation au Maroc, SECAENF, Décembre 2006.

Objectifs stratégiques :

- Réduire le taux d'analphabétisme à moins de 10% à l'horizon de 2010 chez la population active;
- Eradiquer le phénomène en 2015 ;
- Assurer une éducation à tous les enfants non scolarisés ou déscolarisés à l'horizon de 2010.
- Développer des stratégies de soutien scolaire pour lutter contre l'analphabétisme à la source.

Axes de la stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention pour réaliser les objectifs se base sur le **système d'information, le partenariat, le parrainage, les programmes éducatifs, la formation des intervenants, la coopération internationale, la mobilisation et la communication, le suivi, le contrôle et l'évaluation et le développement social intégré**

Pour appliquer le principe de l'éducation pour tous et pour s'acquitter de la mission qui consiste à éradiquer le phénomène de l'analphabétisme en s'y attaquant en amont et en aval, le Secrétariat d'Etat a mis en place une stratégie d'action qui donne une dimension globale et intégrée à son approche et qui repose sur les composantes suivantes :

- La prévention de la déscolarisation, en fournissant l'aide nécessaire et indispensable aux élèves en difficultés scolaires, à travers un système de vigilance mené par des cellules de veille au niveau de chaque école par la mise en place de programmes de soutien pédagogique ,social et /ou psychologique.
- La promotion et le développement des programmes de l'école de la 2^{ème} chance pour les enfants non scolarisés pour lutter contre l'analphabétisme des enfants et des jeunes pour les préparer à une insertion scolaire, professionnelle et sociale ;
- Le renforcement de l'intégration sociale et l'autonomisation des adultes en élaborant des programmes d'alphabetisation dédiés ;
- La prévention du retour à l'analphabétisme, la consolidation des acquis grâce à l'alphabetisation et l'autonomisation des néo alphabètes par des programmes de post alphabetisation.

4.1 . Programmes de l'éducation non formelle

Les programmes de l'éducation non formelle sont structurés autour du :

Ecole de la deuxième chance

Pour rattraper le retard accumulé dans la généralisation de l'enseignement, qui a eu un impact négatif sur les efforts déployés pour lutter contre l'analphabétisme, un programme de l'éducation non formelle a été mis en place, en 1997/1998,il est mené en partenariat avec des ONG locales et nationales il a pour objectifs :

- Relever le défi de la non scolarisation des enfants âgés de 9 à 15 ans ;
- Assurer l'éducation de base pour tous ;
- Contribuer à la généralisation de l'enseignement ;
- Éradiquer l'analphabétisme à la source ;
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs (ONG, département, collectivité) autour de l'objectif de l'éducation pour tous.

Lutte contre l'abandon scolaire

⁵ Stratégie d'alphabetisation et d'éducation non formelle, Septembre 2004

Chaque année, environ 216.000 élèves quittent l'école primaire d'une manière précoce sans acquérir les compétences nécessaires leur permettant une intégration convenable.

Ainsi pour endiguer ce phénomène, le SECAENF a développé en 2005/2006 un programme national de lutte contre l'abandon scolaire dans les écoles primaires afin de réduire le taux d'abandon dans le primaire, actuellement de 6%, à 2% à l'horizon de 2010.

4.2. Programmes d'alphabétisation

Les programmes d'alphabétisation sont structurés autour de quatre composantes :

Programme général : programme annuel réalisé en collaboration avec le département de l'Education Nationale et destiné à l'ensemble des populations analphabètes âgées de plus de 15 ans.

Programme des opérateurs publics : Programme réalisé en collaboration avec les opérateurs publics au profit de leurs personnels ou des populations analphabètes bénéficiant de leurs services.

Programme des associations : c'est un vaste programme de soutien financier, logistique et technique, lancé depuis décembre 1998 dans le cadre d'un partenariat avec les ONG.

Programme des entreprises : programme de formation destiné aux salariés des entreprises.

4.3. Bilan quantitatif des programmes d'éducation non formelle

L'effectif cumulé des bénéficiaires de l'éducation non formelle de 1999/2000 à 2005/2006 a atteint quelque **227.179** bénéficiaires, comme il ressort du tableau ci-dessous. Cet effectif atteint cette année **36.294** bénéficiaires de l'éducation non formelle dont **15.435** ont été pris en charge dans le cadre du parrainage. A cet effet **230** conventions ont été conclues avec des associations qui sont subventionnées et qui agissent à proximité pour identifier, inscrire, organiser des cours de l'ENF et préparer les enfants à une insertion scolaire, professionnelle ou sociale.

Tableau n°13 : Répartition des bénéficiaires de l'ENF 2000 à 2006

Années	bénéficiaires	Dont filles	Pourcentage des filles
2000/1999	34859	24207	69.4
2001/2000	29676	19016	64.1
2002/2001	42136	25100	64.8
2003/2002	27442	17743	64.7
2004/2003	23822	15447	64.8
2005/2004	34950	20865	59.7
2006/2005	34294	19445	56.7
total	227179		62.4

La répartition des bénéficiaires de l'ENF au cours l'année 2005-2006 selon le genre confirme que les filles représentent 62,4% parmi ces bénéficiaires.

Le bilan de la réinsertion

L'objectif du programme de l'école de la deuxième chance est de favoriser la réinsertion des jeunes déscolarisés ou non scolarisés soit dans le système d'enseignement formel, soit dans la formation professionnelle ou en les préparant à une insertion dans la vie active.

Le bilan de la réinsertion des bénéficiaires de l'éducation non formelle dans l'enseignement formel ou dans la formation professionnelle est très encourageant. Le nombre des enfants ayant réussi une réinsertion aussi bien dans l'enseignement formel que dans la formation professionnelle augmente d'une année à l'autre comme le montre le tableau suivant :

Tableau n°14 :Evolution des bénéficiaires insérés

Types Années	Insérés Ecole formelle	Insérés Formation professionnelle	Préparation à la vie active
99-00	1229	30	21058
00-01	1874	90	21159
01-02	3005	0	13742
02-03	4958	93	29583
03-04	2813	280	16814
04-05	3270	1305	12441
05-06	3527	1426	19560
total	20676	1798	22474

Le programme de lutte contre l'abandon scolaire

Les produits du programme

Des guides sont élaborés et validés. Il s'agit d'un :

- Guide d'identification des élèves à risque d'abandonner l'école,
- Guide de procédure et de gestion du soutien éducatif;
- Guide d'écoute.

Les cellules de veille

La mise en place des cellules de veille au niveau des établissements scolaires et des commissions de suivi de la mise en œuvre du programme aux niveaux régional et provincial, lancée depuis le début novembre 2005, représente la première phase de la mise en œuvre du programme de soutien éducatif. 72% des établissements de l'enseignement primaire ont déjà bénéficié de la mise en place de cellules de veille. Ces cellules et commissions sont considérées comme un mécanisme de diagnostic d'abord, de prévention et de traitement de la question de l'abandon scolaire ensuite. Elles sont composées des directeurs des établissements en tant que coordinateurs de ces cellules, des représentants des enseignants, des inspecteurs et des représentants des associations de parents d'élèves et d'ONGs ainsi que les élus de la circonscription dans laquelle se situe l'établissement.

Ces cellules ont pour rôle d'identifier les élèves exposés à l'abandon et/ ou qui souffrent de difficultés scolaires, d'en identifier les besoins, de concevoir et d'exécuter un programme d'action en leur faveur, comprenant des actions de soutien scolaire, des centres d'écoute et/ou de soutien socioéconomique.

Les résultats du programme

En 2005/2006, date de démarrage du programme, 72% des écoles sont dotées de cellules de veilles et 133.000 élèves ont bénéficié du soutien scolaire. Parmi les 133.000 enfants soutenus 98% sont retenus dans l'école. L'impact de ce programme sur la réduction d'abandon peut être apprécié à travers la comparaison entre les effectifs des abandons entre l'année scolaire 2004/2005 et 2005/2006. le tableau suivant retrace cette évolution :

Tableau n°15 :Les abandons entre 2004/2005 et 2005/2006 selon le milieu et le cycle

(Période de septembre et mai)

Cycles	Année	National	Urbain	Rural	Taux d'accroissement
Primaire	2004/2005	81139	15018	66121	-
	2005/2006	66255	13427	52828	-18.4%
Collégial	2004/2005	40502	29937	10565	-
	2005/2006	41484	30208	11276	+2.4%
Secondaire	2004/2005	17893	16589	1304	-
	2005/2006	17742	16105	1637	-1%
Cycles confondus					-10%

Globalement entre les deux périodes, les abandons ont chuté de 10% dans tous les cycles. Toutefois, il est à noter que cette performance est enregistrée dans le primaire plus que dans les autres cycles (-18.4% au primaire et -1% dans le secondaire). Cette performance est due aux actions menées par le SEAENF dans le cadre de son programme préventif contre la déscolarisation au primaire.

Tableau n°16 : Les abandons entre 2004/2005 et 2005/2006 selon le milieu et le sexe

		National		Urbain		Rural	
		Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Primaire	2004/2005	81139	39996	15018	6401	66121	33595
	2005/2006	66255	32108	13427	5681	52828	26427
Taux d'accroissement		-18,3%	-19,7%	-10,6%	-11,2%	-20,1%	-21,3%

L'impact du programme sur la réduction de l'abandon a touché les filles plus que les garçons (-19.7% et 18.4%). C'est le milieu rural qui a bénéficié du programme de soutien éducatif plus que le milieu urbain. Toutefois, les élèves du milieu rural (filles et garçons) sont les victimes du phénomène de l'abandon scolaire.

4.4. Bilan quantitatif des Programmes d'alphabétisation

Depuis, 1999-2000, le nombre des bénéficiaires des cours d'alphabétisation ne cesse d'accroître. Il est passé de **233.650** en 1999-2000 à **655.478** en 2005-2006. Durant cette période, c'est à dire sur une durée de 7 années, près de **3 millions de personnes (2.786.582)** ont été alphabétisées, dont près de **2 millions (1 861 444)** l'ont été au cours des 4 dernières années seulement.

Tableau n°17 : Evolution cumulée des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation depuis 1999-2000

Année	Effectif	Cumul
1999 - 2000	233.650	233.650
2000 - 2001	301.488	535.138
2002 - 2001	390.000	925.138
2003 - 2002	286.425	1.211.563
2004 - 2003	450.335	1.661.898
2005 - 2004	469.206	2.131.104
2006 - 2005	655.478	2.786.582

Avec un accroissement variable d'une année à l'autre, on note néanmoins, durant ces sept années, un taux d'accroissement global important.

Par ailleurs, les réformes entreprises ont permis de faire baisser le taux d'abandon de 70% en 1996 à près de 20% actuellement et d'augmenter le rendement des programmes à plus de 60%. De même, le taux de participation des femmes aux cours d'alphabétisation dépasse actuellement 79% du nombre global des bénéficiaires ce qui montre l'intérêt croissant de tous les intervenants à l'égard du sexe féminin. Le Ceci correspond à l'importance accordée aussi bien par les autorités de notre pays que par l'ensemble de la société civile.

4.5. Bilan qualitatif

Sur le plan institutionnel et organisationnel

- La création d'un Secrétariat d'Etat chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle en novembre 2002.
- L'introduction d'une culture d'objectifs et d'évaluation dans les programmes d'alphabétisation des adultes ;
- L'organisation du système d'alphabétisation autour de quatre grands programmes mentionnés ci-dessus.
- Le renforcement de la décentralisation par la création au sein des Académies Régionales d'Education et de Formation et des délégations de l'Education Nationale de services chargés de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle dont le rôle est la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans d'action régionaux et provinciaux.
- La mise en place des structures de concertation afin d'assurer une bonne coordination entre les différents intervenants, il s'agit de la commission ministérielle présidée par Monsieur Le Premier Ministre et des commissions provinciales présidées par les Gouverneurs.

Le plan pédagogique et les moyens didactiques

➤ Révision des programmes éducatifs et outils pédagogiques d'alphabétisation

En 2004-2005, le programme d'alphabétisation a été réaménagé tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu. Jugé insuffisant pour l'acquisition des compétences de base, le nombre d'heures de formation est passé de 200 à 300 heures.

Le manuel a été réorganisé, afin de correspondre au nouvel agencement du curriculum qui s'articule désormais en deux niveaux : le premier destiné à l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture, calcul et communication orale ; le second dédié à des apprentissages en rapport avec des compétences nécessaires à la vie courante.

➤ Elaboration de nouveaux manuels sectoriels d'alphabétisation

Avec la multiplication de ses partenaires parmi les autres secteurs publics, le Secrétariat d'Etat, en application de l'une de ses missions consistant à élaborer les contenus et les outils pédagogiques pour les actions d'alphabétisation au niveau national, a entamé l'élaboration de nouveaux manuels d'alphabétisation avec des guides spécifiquement dédiés pour les secteurs impliqués dans les programmes d'alphabétisation. Trois secteurs sont concernés dans l'immédiat par cette initiative: le secteur du Tourisme, celui de l'Artisanat et celui des Bâtiments et Travaux Publics.

➤ Elaboration des manuels de l'éducation non formelle

- Trois modules de formation au profit des éducateurs de l'éducation non formelle ;
- Un guide d'utilisation du dispositif pédagogique relatif à la méthodologie apprendre à apprendre ;

- Fiches pédagogiques intégrant la méthodologie apprendre à apprendre dans le curricula de l'éducation non formelle ;

- 18 manuels et guides pour les programmes éducatifs

➤ **Formation des acteurs**

La formation a fait un axe à part entière de la stratégie du Gouvernement en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle, dont l'objectif est d'améliorer les compétences des intervenants et de les doter des capacités professionnelles et des moyens éducatifs adéquats pour assumer efficacement les tâches qui leur sont imparties dans le cadre des missions du département Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education non formelle.

Le besoin consiste à doter l'ensemble des ressources humaines, tant au niveau central que régional et provincial, des compétences de gestion, de coordination et de communication nécessaires, mais aussi l'ensemble des acteurs pédagogiques, aussi bien ceux affiliés aux secteurs partenaires et aux ONGs. Ainsi, plusieurs sessions de formation ont été organisés et visant le :

- Renforcement des compétences des formateurs notamment ceux relevant des ONG ;
- Formation de superviseurs et de gestionnaires de projets d'alphabétisation et d'éducation non formelle sur les domaines liés à la gestion, au suivi et à l'évaluation de projets d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

- Renforcement des compétences locales (inspecteurs et cadres des services des Académies et des Délégations de l'Education Nationale) en matière de gestion et de contrôle des projets d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

- Renforcement des compétences des formateurs régionaux en éducation non formelle.

➤ **Développement de la communication**

- Mise en place de comités de concertation par programme d'intervention.

- Edition d'un bulletin de liaison « *Rissalat Annour* » pour informer les partenaires et échanger les expériences et les informations sur des sujets liés aux activités du département.

- Création et lancement d'un site web du Secrétariat d'Etat.

- Organisation de campagnes de sensibilisation des bénéficiaires potentiels par des affiches et des spots publicitaires télévisés.

➤ **Développement et diversification du partenariat**

- Mobilisation des acteurs potentiels afin de diversifier les programmes et augmenter le nombre de bénéficiaires des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

- Conclusion de conventions de partenariat avec divers acteurs (Départements ministériels, établissements publics, collectivités locales, fédérations et associations professionnelles, associations, syndicats, universités, entreprises, ...etc.).

➤ **Développement des études, des enquêtes et de la recherche**

- Réalisation d'une enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation en vue de disposer d'informations fiables sur l'état de l'analphabétisme, de la non scolarisation et de la déscolarisation, d'identifier le profil et les besoins et attentes des populations cibles et d'aider à la prise des décisions en matière d'élaboration de politique et de programmes adaptés.

- Réalisation de l'étude sur l'évaluation de la campagne nationale « *Massirat Ennour* » en vue, d'une part de recenser les acquis du programme qu'il sera nécessaire de renforcer et d'autre part de relever les insuffisances de l'expérience tout en expliquant leurs raisons et en éclairant les pistes à emprunter pour les surmonter.

-Réalisation d'une étude pour la mise en place d'un système de classification des ONG agissant dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, en vue d'aider à la sélection de ces dernières et d'inscrire le partenariat avec la société civile dans un cadre de transparence, d'équité et d'efficacité.

-Réalisation d'une étude sur le renforcement des capacités des associations oeuvrant dans le domaine de l'éducation non formelle.

-Réalisation d'une enquête pour diagnostiquer les contraintes entravant le bon déroulement de l'insertion scolaire.

-Réalisation d'une Etude sur l'évaluation des écoles de l'Education Non Formelle (2002).

-Réalisation d'une étude sur le coût de la non scolarisation (2004/2005).

-Réalisation d'un recensement des enfants non scolarisés par les enfants scolarisés (2006).

➤ **Développement de la post-alphabétisation**

-Réalisation d'une étude sur la stratégie à adopter en matière de post-alphabétisation basée sur l'évaluation des acquis de la phase d'alphabétisation et sur l'identification des besoins et des compétences à renforcer.

-Production de livrets thématiques au profit des néo-alphabètes sur différents sujets (la Moudawana, la Conservation foncière, la santé, le civisme, le développement rural, l'eau, l'environnement).

-Poursuite de la diffusion d'une revue destinée essentiellement aux néo-alphabètes « *Massirat Ennour* ».

4.6 Coopération et partenariat dans le domaine de l'Alphabétisation :

-Mise en œuvre du Projet « *Amélioration de la formation de base des adultes* » (Alpha Maroc financé par la Banque Mondiale). Ce projet financé par la Banque Mondiale vise:

-l'amélioration de la qualité des programmes par la rénovation des manuels existants et l'élaboration de nouveaux manuels adaptés aux différents groupes cibles ;

-la formation des formateurs d'animateurs et d'alphabétiseurs ;

-le renforcement de la gestion du système en mettant l'accent sur l'approche participative et de proximité.

-Développement de la coopération Maroc/UNESCO

-Elaboration et mise en place d'un logiciel pour la gestion des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;

-Réalisation du projet d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole d'Entente signé entre le Secrétariat d'Etat et l'UNESCO. Ce projet pilote qui vise la mesure des niveaux d'alphabétisation de la population a été lancé par l'Institut des Statistiques de l'UNESCO (ISU) dans 5 pays dont le Maroc avant d'être généralisé aux pays en développement. Il a pour objectif de produire des données de qualité sur le niveau d'alphabétisation de la population dans son ensemble.

-Réalisation d'un projet de post alphabétisation et d'intégration sociale des femmes dans les provinces de Ouarzazate et Zagoura dans le cadre de l'initiative LIFE.

-Lancement, avec la coopération espagnole, d'un projet d'appui aux programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle dans les provinces du Nord et de l'Oriental (ouverture de classes, formation des gestionnaires et des alphabétiseurs et équipement informatique des services provinciaux).

-Lancement de la composante alphabétisation du projet « *améliorer l'éducation et l'employabilité pour un futur meilleur* » (ALEF financé par l'USAID) visant le

renforcement des curricula par des contenus axés sur le Code de la Famille et l'expérimentation d'une nouvelle approche d'intervention basée sur l'utilisation des dialectes comme étape de pré alphabétisation (1600 bénéficiaires).

4.7. Coopération et partenariat dans le domaine de l'Education non formelle :

- Coopération bilatérale

La coopération bilatérale est axée autour de la :

- Coopération maroco-française dans le cadre du COPEP et à travers le projet APEF.
- Coopération avec la Communauté française de Belgique (CFWB) :
- Cette coopération constitue une première car c'est une coopération tripartite – MEN - CfWB/EPFE - UNICEF – et s'avère très efficace, permettant la rationalisation des ressources et la consolidation des efforts.
- Coopération maroco- espagnole dans les régions du Nord et de l'Ouest.

- Coopération multilatérale :

UNICEF

C'est l'organisation qui a le plus soutenu le programme d'éducation non formelle. Elle a soutenu les réalisations suivantes :

- Une étude sur les catégories d'enfants non scolarisés ou déscolarisés ;
- La formation des animateurs des associations partenaires ;
- Un guide pédagogique d'éducation sur les droits de l'enfant (réalisation et impression) ;
- La contribution au projet tripartite MEN- CfWB/APEFE – UNICEF pour les enfants en activité dans l'artisanat : analyse des besoins en éducation de ces enfants, identification des compétences de base et traduction en arabe du curriculum produit, contribution à la production de fiches pédagogiques ;
- Réalisation d'une étude sur le coût de la non scolarisation ;
- Réalisation d'une rencontre nationale des coordonnateurs des cellules de veille ;
- Contribution à l'opération du recensement des enfants non scolarisés par les enfants scolarisés ;
- Contribution à la réalisation de la deuxième session du séminaire sur l'éducation non formelle.

UNESCO : La coopération avec l'UNESCO a permis :

- La réalisation d'un projet au profit des jeunes filles (14 – 16 ans) du milieu rural non scolarisées ou déscolarisées dans les 4 provinces (**Projet -AGFUND 522/MOR/10**) qui consiste à:

- L'élaboration et la production d'un guide pédagogique pour les animateurs;
- L'aménagement de 10 salles de classes et leur dotation en matériel nécessaire à l'initiation aux 3 métiers.

- La contribution à la réalisation de la 2^{ème} session du séminaire sur l'éducation non formelle.

(I.U.E.) de Hambourg : Cet institut a contribué à l'impression des travaux du premier séminaire national sur l'E.N.F, par l'acquisition de matériel informatique et par un fond documentaire.

Banque Mondiale : Elle a contribué à la réalisation d'une étude d'évaluation des écoles d'E.N.F réalisée en collaboration avec les associations partenaires du Secrétariat d'Etat.

ISESCO : La coopération avec cette l'Organisation islamique a permis de produire les outils nécessaires à la réalisation d'une enquête sur l'analyse des besoins éducatifs des enfants en milieu rural.

IPEC : La coopération avec l'IPEC a permis de :

- Parrainer des enfants bénéficiaires de l'éducation non formelle ;
- Réaliser un projet qui appuie le programme de lutte contre l'abandon scolaire.

L'objectif de ce projet est de produire les outils et les instruments de travail des cellules de veille ;

- Contribuer à la réalisation de la deuxième session du séminaire sur l'éducation non formelle ;

MAROC – USA : Dans le cadre de la Coopération MAROC – USA, le projet ADROS a donné lieu à la prise en charge de 3983 enfants : filles bonnes, enfants en métiers de mécanique et artisanat.

4.8. Contraintes

- La persistance et l'ampleur du phénomène de l'abandon scolaire ;
- L'absence de textes régissant l'éducation non formelle ;
- L'insuffisance de moyens pour l'amélioration et l'extension de l'offre ;
- La dispersion géographique et l'hétérogénéité de la population cible ;
- La difficulté pour des associations partenaires à mobiliser des fonds pour compléter les subventions accordées par le Secrétariat d'Etat;
- La difficulté pour recruter les enfants.

4.9. Défis majeurs à relever à l'avenir

- Surmonter les contraintes d'ordre financier;
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs potentiels;
- Poursuivre et renforcer la formation des divers intervenants;
- Evaluer et réajuster régulièrement les actions ;
- Diversifier les programmes d'intervention ;
- Réajuster la stratégie d'intervention ;
- Orienter l'intervention du MEN sur la population non scolarisée de 9-11 ans vers l'insertion scolaire ;
- Développer un programme spécifique pour la population des 12-15 ans dans le cadre d'une formule de type « alphabétisation apprentissage d'un métier » ;
- Etablir des passerelles entre (formel, non formel, formation professionnelle);
- Certifier les acquisitions des bénéficiaires de l'alphabétisation et de l'ENF.

4.10. Objectifs quantitatifs et qualitatifs

Conformément à la charte de l'éducation et de la formation, les objectifs stratégiques du Gouvernement visant à endiguer l'analphabétisme d'une manière progressive et assurer le droit à l'éducation à ceux qui en sont privés, dans le cadre de programmes intégrés et complémentaires en vue d'atteindre un niveau de rendement élevé. Ces objectifs sont :

- réduire le taux d'analphabétisme à moins de 10% à l'horizon 2010 chez la population active;
- Eradiquer quasi-totalement le phénomène en 2015 ;
- Réduire les effectifs des enfants non scolarisés ou déscolarisés âgés de 9-15 ans à 25% dans les horizons de 2007/2008.

- Assurer une éducation à tous les enfants non scolarisés ou déscolarisés à l'horizon 2010.

- Réduire le taux d'abandon dans le primaire à 2% à l'horizon de 2009/2010.

Pour ce faire, le Secrétariat d'Etat chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle a organisé son action autour de 3 pôles :

i. En amont d'abord, grâce à un programme de lutte contre l'abandon scolaire dans le primaire en offrant aux enfants en difficultés des formes de soutien éducatif adéquates pour prévenir la déscolarisation des enfants et les empêcher de grossir les rangs des analphabètes ;

ii. Ensuite, aux enfants déscolarisés ou qui n'ont jamais été scolarisés, des programmes adaptés d'éducation non formelle sont dispensés pour leur permettre de se réinsérer soit en réintégrant le cursus scolaire formel, soit en acquérant une formation professionnelle ;

iii. Enfin, la population âgée de 15 ans et plus bénéficie de programmes d'alphabétisation pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires en lecture, écriture et calcul. Des actions de sensibilisation sont également conduites dans les différents sujets liés au civisme, à la santé, à la planification familiale, ...

Pour les objectifs quantitatifs, et en référence aux résultats de l'enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation au Maroc, réalisée par le Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non formelle en 2006 qui a fait ressortir un taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus de l'ordre de 38,45%. En valeur absolue, ce taux se traduit néanmoins par près de 9 millions de marocaines et marocains qui ne savent à ce jour, ni lire ni écrire. En assurant l'alphabétisation pour un million de personnes par an, nous pourrions éradiquer l'analphabétisme en 2015, dans les délais fixés par la Charte Nationale d'éducation et de Formation.

Stratégie d'appui à l'amélioration de la qualité, mise en œuvre, en cours, ou programmées

Dans le domaine de l'alphabétisation :

Pour la qualité, l'approche est basée sur :

- Rendre les programmes d'alphabétisation de plus en plus attractifs afin qu'ils intéressent les analphabètes dans leur diversité et qu'ils attirent même les plus hésitants parmi eux.

- Réunir toutes les conditions qui favorisent la rétention des inscrits aux programmes d'alphabétisation jusqu'à achèvement du cycle.

- Améliorer la qualité des acquisitions, c'est-à-dire des connaissances de base (lecture, écriture et calcul) transposables à de nouvelles situations et des compétences utilisables dans la vie courante des alphabétisés, leur vie communautaire et dans leur activité économique le cas échéant.

- Elargir le champ d'action de l'éducation non formelle d'une approche curative au phénomène de la non scolarisation et la déscolarisation, à une approche préventive qui consiste à lutter contre l'abandon scolaire dans le primaire.

- Instaurer un système de gestion pour une bonne gouvernance des programmes.

- Diversifier les programmes éducatifs répondant aux besoins des populations cibles ;

- Diversifier des sources de financement des programmes d'intervention ;

- Décentraliser et déconcentrer la gestion des programmes ;

- Diversifier la coopération internationale.

Ce sont ces objectifs là qui ont guidé notre action dans ce domaine ; des manuels ont été conçus selon des normes pédagogiques adaptées aux adultes, jusqu'aux projets d'alphabétisation intégrée au développement social, en passant par les méthodes

andragogiques d'apprentissage, par la formation des formateurs et des animateurs. C'est aussi la volonté d'évaluer dans quelle mesure nous avons atteint ces objectifs qui a été l'origine des études lancées par notre département sur l'impact des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

5. Programme de la formation professionnelle

5.1 Organisation du système la formation professionnelle

Le système de formation professionnelle a pour objectif la satisfaction des besoins en compétences entreprises, la promotion de l'emploi des jeunes et l'amélioration de l'employabilité des salariés.

La formation professionnelle peut être initiale ou en cours d'emploi, diplômante ou qualifiante.

La formation professionnelle initiale a pour objet d'assurer l'acquisition des connaissances et des capacités et savoir-faire pratiques que nécessite l'accès à une première qualification reconnue, en vue de l'exercice d'un métier ou de l'occupation d'un emploi.

La formation professionnelle initiale est ouverte aux personnes âgées de 15 ans révolus à la date prévue pour l'accès à la formation.

Conditionnée en amont par l'enseignement général et en aval par le monde de la production qui détermine les besoins, la formation professionnelle est structurée en quatre niveaux :

- Spécialisation : accessible aux élèves ayant terminé la 6ème année de l'enseignement primaire. C'est ce niveau de la FPR qui est accessible aux déscolarisés n'ayant pas satisfait l'obligation scolaire, mais après avoir atteint l'âge de 15 ans.
- Qualification : accessible aux élèves ayant terminé la 3ème année de l'enseignement secondaire collégial.
- Technicien : accessible aux élèves ayant terminé la 3ème année de l'enseignement secondaire qualifiant.
- Technicien spécialisé : accessible aux bacheliers.

Un système de passerelles interne a été institué au sein du système de la formation professionnelle, pour permettre aux meilleurs lauréats des différents niveaux d'accéder au niveau de formation immédiatement supérieur.

La formation professionnelle initiale est dispensée selon les différents modes suivants :

- La formation professionnelle résidentielle, qui se déroule, essentiellement, dans les établissements de formation professionnelle et qui est complétée, obligatoirement, par des stages techniques en milieu professionnel ;
- La formation professionnelle alternée, instituée par la loi 36-96, qui se déroule à raison de la moitié au moins de sa durée totale en entreprise et du tiers au moins de sa durée au sein d'un établissement de formation professionnelle ;
- La formation professionnelle par apprentissage, instituée par la loi 12-00, qui est un mode de formation professionnelle basé sur une formation pratique en entreprise à raison d'au moins 80% de sa durée globale, complétée, pour 10% au moins de cette durée par une formation générale et technologique.

5.2 Bilan des réalisations au titre de 2000-2006

5.2.1 Extension de la Capacité d'accueil

Le nombre d'établissements de formation professionnelle au titre de l'année 2005/2006 a atteint 2.267 contre 1.910 en 1999/2000.

Les opérations d'extension de la capacité d'accueil entre 2000 et 2006, au niveau du secteur public, la création de 51 nouveaux établissements et l'extension de 12 autres, totalisant une capacité additionnelle de 11.680 places pédagogiques. Durant la même période, le dispositif de la formation professionnelle privée a été renforcé par la création de 966 nouveaux établissements, avec une capacité additionnelle de plus de 33.833 places pédagogiques.

5.2.2 Effectifs globaux des stagiaires

Au titre de l'année 2005/2006, les effectifs globaux des stagiaires, tous modes et secteurs de formation confondus a atteint 216.217, soit une augmentation d'environ 63% par rapport à l'année 1999/2000. L'effectif des filles représente 43% du total.

Tableau n°18 :Effectifs des stagiaires par mode de formation			
Mode de formation	1999/2000	2005/2006	Variation en %
Formation résidentielle	119.086	172.675	+45
Formation alternée	9.610	16.977	+77
Formation par apprentissage	4.323	26.565	+514
Total	133.019	216.217	+63

5.2.3 Effectifs des lauréats 2006

Au titre de l'année 2006, les effectifs des lauréats, a atteint environ 110.600 lauréats, soit une augmentation d'environ 64% par rapport à l'année 2000.

Tableau n°19 :Effectifs des lauréats par mode de formation			
Mode de formation	2000	2006	Variation en %
Formation résidentielle et alternée	65.843	89.093	+35
Formation par apprentissage	1.723	18.450	+971
Formation qualifiante	-	3051	-
Total	67.566	110.594	+64

5.2.4 Rendement du système

- Rendement interne (secteur public)

Globalement, sur 100 stagiaires qui accèdent à la formation professionnelle résidentielle et alternée, 70 en sortent diplômés.

- Rendement externe du système (Insertion professionnelle des lauréats).

Pour connaître de façon permanente la situation des lauréats sur le marché de l'emploi, le SEFP réalise annuellement deux types enquêtes d'insertion :

- à court terme (9 mois après l'obtention du diplôme)
- à moyen terme (3 années après l'obtention du diplôme).

Les résultats de l'enquête à court terme, réalisée en 1999 concernant les lauréats de la promotion 2000 montrent que le taux d'insertion de ces lauréats est de 54%, alors que pour la promotion 2004 le taux d'insertion a atteint 64%.

Les résultats de l'étude concernant la promotion 2000 font ressortir que le taux d'insertion des lauréats de cette promotion, 3 ans après leur sortie, a atteint 72%, alors que pour la promotion des lauréats 2002 le taux d'insertion a atteint 71%.

3.5. La formation professionnelle par apprentissage

La formation par apprentissage, retenue dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte Nationale d'Education et de Formation, est régie par la Loi n°12.00. Ce nouveau mode, qui peut être diplômant ou seulement qualifiant, vise à :

- faire acquérir aux jeunes des qualifications professionnelles favorisant leur insertion dans la vie active;

- contribuer à l'amélioration de l'encadrement des PME/PMI;

- contribuer à la sauvegarde des métiers de l'artisanat ;

- assurer aux jeunes ruraux une formation adaptée aux spécificités du milieu rural.

Pour le développement de ce nouveau mode de formation impliquant de part sa nature plusieurs intervenants, des programmes de formation ont été élaborés dans un cadre de partenariat avec des départements ministériels, des chambres et associations professionnelles, des opérateurs de formation et des ONG. Plus de 206 conventions ont été ainsi conclues avec les opérateurs de formation, portant sur la formation de 115.833 jeunes.

L'année 2005 a connu l'élargissement du partenariat avec les Académies Régionales d'Education et de Formation (AREF). Ainsi quinze (15) conventions ont été conclues avec les AREF de Rabat, de Casablanca (2 conventions), de Marrakech, d'Agadir de Kénitra, de Tanger, de Beni Mellal, d'Oujda et de Meknès de Fès, de Settat, de Taza et de Laâyoune, visant la formation de 4.482 jeunes à l'horizon 2007/2008 dans les secteurs de l'artisanat de production et de services.

En outre et en raison du rôle que joue la formation par apprentissage dans l'intégration socioprofessionnelle des jeunes, le SEFP a conclu une convention avec le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, le Département de l'Education Nationale et le Secrétariat d'Etat chargé de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle, visant la réalisation d'un programme intégré de lutte contre l'exclusion sociale dans les Préfectures d'Arrondissements de Ben Msik, Moulay Rachid et Sidi Bernoussi ayant pour objectif d'assurer aux jeunes un parcours cohérent d'éducation, d'orientation, de formation et d'insertion socio-professionnelle.

La contribution du SEFP consiste en la formation par apprentissage de 2000 jeunes à l'horizon 2008/2009 dans le cadre de conventions avec l'AREF de Casablanca, l'Entraide Nationale, la chambre d'artisanat, le Centre de Qualification Professionnelle Hôtelière et Touristique de Casablanca et d'autres opérateurs et centres privés de formation. La mise en œuvre a démarré à partir de 2004/05 et porte sur la formation de 1 570 jeunes.

Par ailleurs, le SEFP a conclu une convention cadre avec le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité et la Ligue Marocaine pour la Protection de l'Enfance. Ayant pour objectifs de permettre aux enfants en situation difficile de bénéficier des différents Programmes de la Formation Professionnelle.

3.5. Développement de la FP au profit des populations vulnérables

En vue de favoriser la réinsertion socioprofessionnelle des populations vulnérables, le ministère a élaboré un plan de développement des formations au profit de ces populations, notamment, des détenus et des déficients visuels et ce en partenariat avec les parties concernées.

- Formation professionnelle au profit des détenus

Le Secrétariat d'Etat chargé de la Formation Professionnelle a Signé des conventions de partenariat (2002, 2003 et 2006) avec la Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des Détenus, le Ministère de la Justice et l'OFPPT en vue de la réalisation d'un programme de Réinsertion Socioprofessionnelle des Détenus.

Dans le cadre de ce programme, 1827 détenus ont bénéficiés d'une formation au titre de l'année 2005-2006 contre 577 détenus en 2002-2003.

L'effectif des lauréats a atteint 1237 au titre de 2006 contre 98 lauréats en 2003.

- Formation professionnelle au profit des déficients visuels

Vu l'importance de la formation professionnelle dans l'insertion des déficients visuels, le SEFP a réalisé entre 2003 et 2006 les actions suivantes :

- Conclusion d'une convention tripartite avec l'Organisation Alaouite pour la Protection des Aveugles au Maroc (OAPAM) et la préfecture de Temara pour la construction d'un centre de pré-qualification au profit des aveugles et mal-voyants. Ce centre vise à la fois la mise à niveau des candidats aveugles et mal-voyants pour faciliter leur accès aux établissements de la formation professionnelle ainsi que le perfectionnement en langues étrangères et en braille.

- La mise en place d'une convention de partenariat avec l'OAPAM et le Ministère de la Santé pour la formation de déficients visuels en kinésithérapie à l'hôpital Ayachi de Salé.

- La mise en place d'une convention avec l'OAPAM, le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et la Chambre d'Artisanat de Rabat pour la formation par apprentissage des malvoyants dans la filière de « poterie ».



Deuxième partie

**Progrès réalisés et innovations
introduites dans le cadre de l'amélioration
de la qualité de l'éducation**

Deuxième partie : Progrès réalisés et innovations introduites dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'éducation universelle et collégiale

1- Bilan des réalisations pour la période 2000-2006 des objectifs qualitatifs

Le Département de l'Education Nationale œuvre pour la réalisation des principaux objectifs qualitatifs suivants :

- la réforme, le développement et l'implantation de nouveaux curricula scolaires et la promotion de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et l'élargissement des filières de l'enseignement et le renforcement des branches scientifiques et techniques ;

- l'amélioration du système de gestion, notamment par le renforcement du processus de décentralisation et déconcentration et le développement des ressources humaines ;

- l'intégration de l'Amazigh dans le système éducatif;

- la rénovation du système d'information et d'orientation scolaire ;

- le renforcement des activités culturelles, artistiques et sportives ;

- la révision du système d'évaluation de l'enseignement ;

- l'amélioration de la formation initiale et continue ;

- la promotion de la qualité de l'enseignement au niveau des établissements scolaires ;

- le développement des capacités institutionnelles, techniques et de gestion administrative du système ;

- la mobilisation, information et communication ;

- le développement de la coopération et du partenariat.

- l'acquisition des connaissances et des compétences liées à la vie courante au moyen de programmes adaptés aux besoins réels ;

1.1. Amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage

Les efforts déployés par le Département de l'Education Nationale ont ciblé l'amélioration de la qualité de l'enseignement, la refonte des curricula pour améliorer son efficacité en vue d'accompagner les nouveautés et les adapter aux spécificités régionales, l'extension et le renforcement de l'enseignement des sciences et des technologies, l'amélioration de l'enseignement de la langue arabe, de l'Amazigh et des dialectes locaux, la révision des aspects fonctionnels de l'enseignement et le renforcement des moyens de communication.

L'amélioration de la qualité de l'enseignement a suscité également le renforcement des activités pédagogiques relatives à l'appui éducatif et leur intégration dans le système d'enseignement, la réduction des taux de redoublement et de l'abandon scolaire, la rétention des élèves scolarisés durant la période de l'enseignement de base et le développement du système d'information et de l'orientation scolaire et professionnelle, ainsi que l'évaluation pédagogique et la réhabilitation des établissements scolaires, et ce à travers les chantiers suivants :



Refonte des curricula

La période 2000-2006 a connu le parachèvement de la refonte des programmes et des manuels scolaires pour l'enseignement primaire, le secondaire collégial et les tronc communs du secondaire qualifiant, en adoptant l'approche par compétence afin de lier l'apprentissage à la vie courante.

La mise en œuvre de la réforme pédagogique a connu la première promotion des élèves ayant obtenus le certificat des études primaires et le brevet d'enseignement collégial, ainsi que la préparation et l'instauration du cycle du baccalauréat qui contient dans sa première année neuf (9) filières et 14 au niveau de la deuxième année.

Par ailleurs, les curricula, les programmes et les manuels scolaires relatifs à la première année du cycle du Baccalauréat ont été mis en place, ainsi que la préparation des programmes et des curricula pour la deuxième année du cycle du baccalauréat. Les dispositions requises ont été prises pour donner le lancement de l'élaboration des manuels scolaires relatifs à ce niveau pour qu'ils soient mis en application en septembre 2007.

Ainsi, s'achèvera la réforme des programmes, des curricula pédagogiques et des manuels scolaires pour tous les niveaux d'enseignement primaire et secondaire au titre de l'année scolaire 2007-2008.

En outre, ont été édités, le manuel de l'élève et le guide pédagogique de l'enseignant de la langue Amazigh de la quatrième année primaire, suite à une collaboration entre le Ministère et l'Institut Royal de la Culture Amazigh, qui ont déjà préparé durant les années précédentes des manuels et des guides pour les trois premières années du primaire.

Par ailleurs, le ministère a entamé la mise en œuvre de la stratégie d'adéquation des curricula et programmes des établissements de formation des cadres aux nouveautés que connaissent les curricula de l'enseignement. Dans le cadre des nouveaux programmes d'enseignement, le Département de l'Education Nationale a également œuvré pour :

- l'enseignement des principes des droits de l'Homme et de l'Enfant, de l'éducation civique et de l'égalité, ainsi que la diffusion des concepts du code de la famille au niveau des établissements scolaires de l'enseignement collégial et qualifiant ;

- la poursuite de l'encouragement de l'excellence par la création des établissements de référence au niveau de chaque région pour tous les cycles d'enseignement et surtout dans le secondaire qualifiant ;

- le développement des activités pédagogiques, culturelles et sportives sur la base de la déclaration des Nations Unies qui a considéré l'année 2005 comme année de sport et d'éducation physique;

- la poursuite de l'ouverture de classes intégrées pour encourager la scolarisation des enfants aux besoins spécifiques, à partir des besoins déclarés et l'adoption d'une organisation pédagogique pour l'intégration scolaire de cette catégorie d'élèves ainsi que la poursuite de la formation des cadres chargés de l'intégration scolaire, de l'introduction de modules spécifiques dans la formation initiale des enseignants du primaire.

Dans le cadre de l'extension de l'enseignement des disciplines non généralisées, les efforts déployés ont permis d'atteindre les niveaux suivants :

- le taux de couverture des établissements dispensant la langue Amazigh en quatrième année primaire dépasse 40% des écoles ;

- 81,5% des collèges bénéficient de l'enseignement des langues étrangères (anglais, espagnol, allemand), 49,5% de l'enseignement de l'informatique, 48,4% de l'enseignement des arts plastiques, 44,6% de l'enseignement des technologies industrielles, 37,6% de l'enseignement de l'éducation familiale et 17,1% de l'éducation musicale ;

- 67,4% des lycées bénéficient de l'enseignement de l'informatique.

L'année 2007 connaîtra l'entrée en vigueur du projet Génie dont la mise en œuvre s'étalera sur 3 années. A travers ce projet, 2 824 établissements scolaires seront équipés, soit 75% des lycées, 75% de collèges et 25% des écoles, par des ordinateurs et des salles pour la formation continue dans les sièges de toutes les AREF et des délégations au cours de cette année. Ces actions sont assurées en coordination avec l'Agence Nationale de la Réglementation et de la Communication sous la supervision du Premier Ministre.



Appui social à la scolarisation et lutte contre l'abandon scolaire

En vue d'encourager la scolarisation et de lutter contre l'abandon scolaire en milieu rural, le Département de l'Education Nationale a pris, durant cette période, un ensemble de mesures d'appui à la scolarisation. Il s'agit notamment de :

- L'amélioration des services d'appui à la scolarisation, surtout en milieu rural et particulièrement chez les filles, en élargissant le réseau des cantines scolaires et des internats et en augmentant le nombre des bénéficiaires des nouvelles bourses. Ainsi que le nombre des élèves bénéficiaires des cantines scolaires au primaire a atteint 917.662 élèves, dont 435.136 filles. Les bénéficiaires des bourses scolaires a atteint 40.803 boursiers dans l'enseignement secondaire collégial et 45.901 boursiers dans l'enseignement secondaire qualifiant. En plus 20.946 élèves bénéficient des services des cantines scolaires dans l'enseignement secondaire collégial. Dans ce cadre, plusieurs associations de la société civile ont appuyé ces efforts, en offrant des bourses et des logements pour les élèves, particulièrement les filles issues du milieu rural, déplacées de leurs lieux de résidence pour poursuivre leurs études ailleurs ;

- L'amélioration des services de santé scolaire à travers la mise en place d'un programme de coopération avec les différents partenaires agissant dans le domaine de la santé et de l'enfance. Dans ce cadre, il a été procédé au renforcement des équipements sanitaires par l'augmentation du nombre des infirmeries scolaires équipées en matériel médical et pharmaceutique dont le nombre a atteint 1900. Le nombre de clubs de santé s'élève à 216. Il a été procédé également à l'équipement de 1000 enseignants des satellites en kits médicaux de premiers soins et à la distribution d'appareils de correction auditive aux élèves nécessiteux mal entendants ;

- La poursuite du développement des initiatives de transport scolaire au profit des élèves demeurant loin des établissements scolaires et élargissement des expériences réussies dans ce domaine ;

- L'encouragement de la scolarisation des enfants aux besoins spécifiques par la réhabilitation des établissements en accessibilité et par l'ouverture davantage de classes intégrées, la mise en place de l'expérience école – tente et le renforcement des mesures en faveur des enfants des communautés marocaines à l'étranger. Dans ce cadre, il a été procédé à l'affectation de nouveaux enseignants de la langue arabe dans quelques pays d'Europe ;

- La poursuite des campagnes de sensibilisation pour l'encouragement de la scolarisation avec la participation des différents partenaires de la société civile et des autorités locales ;

- La poursuite de la distribution de fournitures et Kits scolaires aux élèves qui en ont besoins est dont l'effectif avoisine annuellement près de 600.000 bénéficiaires



Renforcement de la Formation initiale et continue

Conformément aux recommandations de la Charte Nationale d'Education et de Formation et à la lumière des rénovations que connaît le système éducatif, en particulier l'adoption du choix de la décentralisation et de la déconcentration, le Département de l'Education Nationale a engagé des actions pour le renforcement de la formation initiale et continue.

Concernant la formation initiale les actions entreprises sont :

- l'amélioration de la qualité du système de formation initiale, à travers la révision de ses objectifs et de ses programmes, et la réorganisation des établissements concernés ;

- la formation des formateurs ;

- le changement du régime de concours d'accès aux centres pédagogiques régionaux (CPR) en rapport avec les nouveautés relatives au génie universitaire (LMD). De ce fait, le texte réglementaire relatif à l'examen, a été modifié pour s'adapter aux filières universitaires

et de formation. Un test général sur l'éducation à la formation a été également introduit, en vue de motiver les étudiants pour prendre préalablement connaissance des documents relatifs à leur future mission.

Au titre de la formation des cadres pédagogiques, quatre promotions des centres de formation ont été formées, ces lauréats sont répartis comme suit :

- 14.096 lauréats des Centres de Formation des Instituteurs, soit en moyenne 3.524 enseignants du primaire par an ;

- 6.092 lauréats des Centres Pédagogiques Régionaux, soit en moyenne 1.523 enseignants du collégial par an ;

- 2.665 lauréats des Ecoles Normales Supérieures, soit en moyenne 666 enseignants du secondaire qualifiant par an ;

279 enseignants agrégés, soit en moyenne 70 enseignants par an.

Quant aux actions entreprises dans le cadre de la formation continue, il s'agit de :

- la formation par l'entreprise au profit des responsables du ministère dans les domaines de la gestion moderne et de la communication ;

- la formation des directeurs des centres de formation, des lycées, des collèges et des écoles primaires dans les domaines des activités didactiques, de l'enseignement dans les classes à niveaux multiples, de l'administration pédagogique, de l'encadrement pédagogique et des nouvelles technologies.

Considérant le rôle stratégique des corps d'inspection dans l'amélioration de la qualité et du rendement de l'enseignement, le DEN a mis en place une nouvelle structure organisationnelle du corps d'inspection après une concertation avec les différents acteurs et partenaires concernés.

Développement de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Le secteur de l'éducation nationale a connu une progression importante dans la mise en place du réseau informatique dans les établissements de formation de cadres par l'équipement en salles multimédias des centres de formation des instituteurs, des centres pédagogiques régionaux et des écoles normales supérieures.

En plus, l'équipement en matériel informatique et en salles multimédia dans les établissements de l'enseignement secondaire qualifiant a été renforcé à raison de 5 ordinateurs par lycée d'enseignement général et 10 ordinateurs par lycée abritant des classes préparatoires ou des BTS.

Dans le cadre du plan de développement des ressources didactiques et notamment celles s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication, il y a lieu de signaler la formation du premier contingent des enseignants de l'informatique. Ceux-ci assurent la formation de 50% des élèves de la 3ème année collégiale et des classes de 1ère et de 2ème année du collège dans cette nouvelle discipline, et ont la charge de mettre en œuvre les nouveaux curricula relatifs à cette discipline.

Par ailleurs, le projet de « télévision éducative » mis en place et ayant pour objectif l'appui de la réforme pédagogique et la démocratisation des chances d'accès à la connaissance a été lancé en février 2005.

Dynamisation de la vie scolaire

Dans ce domaine, le ministère a œuvré pour faire de la vie scolaire un milieu propice pour l'acquisition du savoir et du savoir-faire, un espace permettant la découverte et la stimulation des dons et l'enracinement des conduites positives. Favorisant ainsi des relations humaines et démocratiques, en particulier celles qui incitent à la bonne conduite, aux

valeurs de tolérance, de solidarité et d'égalité, au respect des droits de l'enfant et de la femme, à la diffusion de la culture de paix, d'entraide et du respect d'autrui.

L'action menée a également visé le renforcement de l'acquisition des principes relatifs aux droits de l'Homme en général, et à ceux de l'enfant en particulier, de même que l'éducation à la citoyenneté, à l'égalité et l'élargissement de la diffusion des notions relatives au code de la famille pour couvrir tous les établissements du secondaire collégial et qualifiant

Les efforts consentis visaient également la mise en place des dispositions nécessaires et des moyens pour l'encouragement des capacités de création, et permettre la participation aux différentes activités quotidiennes pédagogiques, culturelles, artistiques et sociales.

L'approfondissement de la compréhension de ces concepts a été également visé, aussi bien lors des séances de classe relatives aux matières enseignées, qu'en dehors de la classe à l'occasion d'activités culturelles et artistiques qui appuient les curricula ou des activités créatives.

Par ailleurs, des clubs de citoyenneté, gérés par les élèves eux-mêmes, ont été créés dans tous les collèges et les lycées et encadrés par les enseignants et des cadres de l'administration.

Amélioration des conditions des enfants aux besoins spécifiques

Cette catégorie d'enfants a bénéficié d'un intérêt particulier. En effet, les enfants aux besoins spécifiques ont pu poursuivre leur enseignement dans un environnement favorable qui leur a permis de surmonter toutes les difficultés. En plus, le Département de l'Education Nationale a également assuré la formation des enseignants chargés des classes intégrées, et a mis en place des curricula spécifiques aux enfants handicapés en accordant également plus d'intérêt à l'enseignement dispensé aux enfants des résidents marocains à l'étranger.

Développement de l'orientation scolaire et professionnelle

Dans le cadre du développement du système d'orientation scolaire et professionnelle et dans le but d'adapter ses fonctions aux innovations recommandées par la Charte Nationale d'Education et de Formation, des mesures ont été prises et opérationnalisées dont principalement :

- l'élargissement du réseau des centres d'information et d'orientation et des districts scolaires d'orientation ;
- la création de nouvelles filières par l'élargissement et la diversification des branches techniques et scientifiques et par le renforcement de l'orientation vers la formation professionnelle ;
- le renforcement de la formation des cadres de l'orientation, afin de leur permettre d'aider, au mieux, les élèves dans le choix d'une orientation répondant à leurs intérêts et à leurs compétences ;
- l'organisation d'un forum national portant sur la rénovation de la fonctionnalité et des outils de la consultation et de l'orientation scolaire.

Réforme du système des examens scolaires

Le système des examens scolaires a été révisé conformément aux recommandations de la Charte Nationale d'Education et de Formation. Ainsi, la fin de l'année scolaire 2002-2003 a été caractérisée par l'organisation de l'examen du baccalauréat selon le nouveau système, par un examen régional, en première année du cycle de baccalauréat et un examen unifié au niveau national en fin de deuxième année. Il a été instauré également l'organisation de

l'examen de Brevet d'enseignement collégial au niveau régional et le certificat d'études primaires au niveau provincial.

1.2 Gouvernance et renforcement de la décentralisation et de la déconcentration

Concernant ces domaines, un plan d'action a été élaboré. Il vise la dynamisation des lois relatives à la gestion du système éducatif aux niveaux central, régional, provincial et local, à travers la mise en œuvre de plusieurs mesures relatives à l'amélioration des capacités institutionnelles, techniques et de gestion du système éducatif, au développement de la coopération et du partenariat et à la coordination avec les départements ministériels, la société civile et les bailleurs de fonds.

↳ Opérationnalisation des structures des AREF

Conformément aux recommandations de la Charte Nationale d'Education et de Formation, et suite aux choix de la décentralisation et la déconcentration dans le domaine de l'éducation et de la formation, comme mode de gouvernance, les AREF se sont vues attribuer un rôle d'opérateurs dans le développement économique et social de la région, et ce à travers un ensemble d'attributions transférées des services centraux, et de larges compétences décisionnelles conférées à son conseil administratif. Ces structures ont également bénéficié d'une mise en place de leurs structures administratives à travers la création de divisions et services et la nomination de leurs responsables. Ainsi, au titre de l'exercice budgétaire pour 2006, les AREF se sont vues octroyées 68 % du budget de l'Education Nationale pour l'exécuter à leur niveau.

↳ Gestion locale des établissements scolaires

Dans le but de renforcer le rôle pilote de l'établissement scolaire au niveau local et en vue d'encourager son ouverture sur son environnement, le ministère a promulgué le décret 2.02.376 en date de 2002, faisant loi de statut particulier relatif aux établissements d'éducation et de formation. Il a également créé le conseil de gestion de l'établissement et le conseil pédagogique, dans le but d'élargir la participation du personnel concerné dans la gestion des affaires administratives, financières et pédagogiques de l'établissement. Le ministère a aussi élaboré un programme pour opérationnaliser ces deux conseils.

↳ Modernisation du système de gestion des ressources humaines

Afin d'adapter le système de gestion des ressources humaines à la nouvelle situation que connaît le système éducatif, et dans le cadre de la politique de décentralisation et de déconcentration de la gouvernance, le Département de l'Education Nationale a :

- Mis en œuvre un plan global de délégation progressive des attributions relatives à la gestion des ressources humaines, qui ne nécessitent pas un visa du contrôle des engagements des dépenses, aux Académies Régionales d'Education et de Formation ;
- Adopté une nouvelle procédure dans l'attribution des postes de responsabilité dans l'administration des établissements scolaires et de formation permettant à tous les cadres remplissant les conditions intellectuelles et professionnelles requises de postuler à ces postes. Dans ce cadre, ce nouveau processus a été appliqué aux choix des directeurs d'académies, des délégués et les postes de chefs de division et services vacants aux niveaux central, régional et provincial ;
- Réforme du système des mouvements du personnel pédagogique et administratif en collaboration avec les partenaires sociaux.



Promotion des œuvres sociales

La Fondation Mohammed VI pour la promotion des œuvres sociales de l'Education et de la Formation a été instaurée dans le cadre de l'intérêt accordé à l'amélioration des œuvres sociales du personnel du Département de l'Education Nationale, ainsi que la restructuration des établissements des Œuvres Sociales au niveau régional à travers les dispositions suivantes :

- la mobilisation des ressources et des moyens nécessaires et la focalisation des efforts de gestion et d'organisation afin de réaliser une promotion globale des œuvres sociales ;
- la contribution à la dynamisation des organismes et des structures sociales existantes des établissements des Œuvres Sociales du Département de l'Education Nationale pour réaliser leurs objectifs ;
- L'instauration des conventions de coopération et de partenariat entre le Département de l'Education Nationale et des entités concernées ou à travers la Fondation Med VI des œuvres Sociales et les assurances permettant aux adhérents de la Fondation de bénéficier d'un régime spécial de couverture sanitaire complémentaire.

1.3 Coopération, partenariat et coordination avec les départements ministériels et la société civile

La coopération s'inscrit dans le cadre des priorités arrêtées par le programme gouvernemental et les recommandations issues des séminaires et forums internationaux et régionaux, en particulier celle relative à l'éducation pour tous. Parmi les domaines prioritaires qui ont bénéficié de l'appui de la coopération internationale, on peut citer :

- la généralisation et le développement de l'enseignement préscolaire, et l'enseignement primaire en milieu rural, en particulier pour les filles ;
- l'évaluation des acquisitions scolaires et le suivi de l'éducation pour tous ;
- l'éducation non formelle et l'enseignement des enfants aux besoins spécifiques ;
- le renforcement des capacités des ressources humaines et le partenariat éducatif.

Concernant la coopération internationale bilatérale et multilatérale, plusieurs projets sont en cours de réalisation dans différents domaines pédagogiques avec l'appui notamment de la France, du Japon, des Etats Unis d'Amérique, du Canada, de l'Espagne et de l'Union Européenne, et avec l'appui des organismes internationaux en particulier l'UNICEF, l'UNESCO.

Dans le but de promouvoir le partenariat avec les collectivités locales et la société civile, et dans le cadre de la coordination avec les départements ministériels concernés, plusieurs conventions ont été signées entre les AREF et les conseils régionaux d'une part, et entre les délégations provinciales et quelques établissements scolaires et de formation des cadres pédagogiques, et les collectivités locales, d'autre part.

1.4 Mobilisation, information et communication

Dans le cadre du dialogue et des rencontres organisées au sujet de la réforme du système éducatif, des Forums de la réforme ont été organisés, conformément aux recommandations de la Charte Nationale d'Education et de Formation visant l'information, la communication avec les différents partenaires et leur mobilisation autour de la réforme du système éducatif. Ces forums, organisés en 2004, ont intervenu à la mi-décennie nationale de l'éducation et de la formation et ont été axés sur l'évaluation des progrès réalisés, des chantiers en cours ou programmés et ce, annuellement, aux niveaux régional, provincial et local et au sein des établissements scolaires, ces forums ont regroupé les acteurs éducatifs directs et les acteurs associés tels que les élus et les représentants de la société civile.

Au titre de l'année 2005, ces forums ont été organisés autour du thème « Promotion de la qualité de l'enseignement », alors que ceux de l'année scolaire 2006 ont traité le thème du « partenariat », quant aux ceux de 2007, le thème choisis était « l'administration pédagogique ».

2. Contraintes rencontrées et défis à relever

↳ Contraintes

Malgré les réformes et les efforts déployés, la situation actuelle du système éducatif se caractérise par des difficultés persistantes :

- Faible demande d'éducation dans certaines zones rurales, particulièrement chez les filles, due aux facteurs socio-économiques et culturels et à l'éloignement de l'école dans certaines zones, ce qui entrave l'atteinte de l'objectif de la généralisation de la scolarisation des enfants de 6 ans ;
- La non application de la loi relative à l'obligation scolaire laisse une proportion d'enfants de 15 ans et moins non scolarisés qui par ailleurs rejoignent prématurément le marché du travail;
- Faible couverture des communes rurales en collèges et en lycées ;
- Manque d'internats dans les collèges et les lycées notamment en milieu rural ;
- Insuffisance du nombre de cantines scolaires, ne concernant que 51% des élèves du milieu rural ;
- Insuffisance des bourses octroyées aux élèves du collège dans le milieu rural, en particulier aux filles ;
- Insuffisance des crédits nécessaires à la réhabilitation des infrastructures scolaires ;
- Retard dans la réalisation des projets d'investissement à cause de la lourdeur des procédures relatives à l'acquisition de terrains, à la réalisation des études techniques, au paiement des arriérés et à l'approbation des marchés ;
- Insuffisance en équipement et en matériel didactique dans les écoles rurales ;
- Insuffisance de l'effectif des cadres de l'administration pédagogique et des agents de service ;
- Non compatibilité des moyens alloués avec les besoins d'expansion du système et de réalisation des objectifs stipulés par la charte nationale d'éducation et de formation ;
- Insuffisance des postes budgétaires affectés au secteur en termes de couverture des besoins actuels et futurs ;
- Persistance d'établissements scolaires nécessitant des réaménagements et des réhabilitations ;
- Insuffisance de crédits requis pour l'amélioration des conditions d'enseignement et l'amélioration de la qualité de l'éducation.

↳ Défis à relever

Le défi majeur à relever consiste à rationaliser les potentialités en ressources humaines, en infrastructures et en équipements et mettre en valeur les opportunités de partenariat avec les associations et les organisations de la société civile, avec les collectivités locales et les organismes internationaux.

Un effort supplémentaire est exigé de la part de l'Etat et davantage actions de mobilisation sociale et d'implication des élus, des associations et des organisations de la société civile et des départements ministériels. Ceci est du à une expansion quantitative actuelle des différents cycles d'enseignement et ce qu'elle engendra en termes de besoins en enseignants et en locaux, ainsi que l'accroissement soutenu des élèves à scolariser dans les

deux cycles de l'enseignement secondaire collégial et qualifiant, au cours des prochaines années scolaires de la décennie nationale de l'Education et de la formation,

Les défis à relever sont :

- La maîtrise des taux de flux, des ratios élèves/classe et des taux d'encadrement ;
- La maîtrise des normes et des coûts unitaires de construction et d'équipement ;
- La diversification des sources de financement et la mobilisation régulière d'autres ressources financières additionnelles, hors budget, pour réaliser les objectifs stratégiques déterminés par la Charte Nationale d'Education et de Formation, sachant que le budget du DEN a enregistré une régression lors des premières années de la mise en œuvre de la réforme.

3. Perspectives d'actions à moyen terme : Objectifs, Stratégies, Programmes et actions majeurs du Département de l'Education Nationale.

L'action future du ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, s'intègre dans le cadre des orientations générales de la mise en œuvre de la réforme du système d'éducation et de formation conformément aux dispositions et nouveauté de la charte nationale d'éducation et de formation.

Dans ce cadre, le plan d'action à moyen terme vise la consolidation des acquis de la réforme et le parachèvement de son processus, selon des objectifs, des stratégies et des programmes majeurs.

3.1 Les objectifs et stratégies majeures

A moyen terme, le plan de développement du système éducatif comprend deux principaux objectifs :

- Consolidation et parachèvement de la réforme ;
- Valorisation des acquis de la réforme et appropriation de la dynamique qui en résulte.

La réalisation du premier objectif se base sur l'adoption de stratégies qui consistent à :

- Mobiliser les moyens disponibles et les utiliser pour mettre en œuvre les finalités de la réforme ;

- Elargir la mobilisation, l'adhésion et le partenariat dans les chantiers de la réforme ;
- Renforcer les capacités humaines, matérielles et techniques du système éducatif ;
- Renforcer la décentralisation et la déconcentration dans le cadre d'une gouvernance efficace.

Le deuxième objectif se base sur la mise en œuvre de stratégies qui consistent à :

- Renforcer l'administration pédagogique et l'encadrement pédagogique ;
- Mettre en place les mécanismes requis pour promouvoir la qualité de l'enseignement et assurer sa mesure ;
- Evaluer et réajuster les curricula, les programmes et les manuels scolaires, au niveau de tous les cycles d'enseignement.

Afin de réunir les éléments concrétisant ces objectifs et stratégies, le Département de l'Education Nationale a programmé un ensemble d'études pour pérenniser les acquis et parachever la stratégie de développement du système éducatif.

Ces études portent principalement sur :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie pour l'hébergement des élèves du collégial ;
- l'élaboration et la mise en place d'un système de pilotage de la réforme ;

- le développement organisationnel du système d'éducation et de formation ;
- les normes de construction ;
- la mise en place d'un dispositif d'évaluation périodique des acquis des élèves ;
- la mise en place d'une stratégie de lutte contre l'abandon scolaire.
- la coopération et le partenariat comme leviers pour le développement du préscolaire.
- l'élaboration d'une stratégie de mise en place du « projet d'établissement » ;
- l'élaboration d'un schéma directeur pour la déconcentration de la gestion des ressources humaines ;
- l'élaboration d'un schéma directeur informatique.

Conformément à ces objectifs et stratégies, les programmes d'action majeurs à moyen terme comprennent les composantes et les domaines permettant leur concrétisation.

3.2 Programmes majeurs

Pour la consolidation de la réforme et le parachèvement de ses chantiers, les programmes fondamentaux comprennent les principaux éléments suivants :

↳ Développement des capacités d'accueil

- Renforcement des capacités d'accueil des enfants du préscolaire ;
- Extension de l'infrastructure d'accueil pour le primaire et notamment en milieu rural, particulièrement dans les zones enclavées, et les nouveaux groupements d'habitats ;
- Extension de l'infrastructure d'accueil au niveau du collégial pour faire face aux flux d'élèves issus du primaire, et ceux à travers l'achèvement des opérations de construction et d'équipement de collèges ruraux dans le cadre des projets financés (Banque Mondiale PARSEM, BAD, MEDA, JBIC et le Fonds Saoudien) et création d'établissements supplémentaires;
- Mise en place de lycées devant accueillir les flux d'élèves issus du secondaire collégial surtout en milieu rural ;
- Construction et équipement d'internats pour recevoir les flux d'élèves déplacés au niveau du collégial et du qualifiant.

↳ Renforcement de l'appui pédagogique et social

Concernant ce domaine, les programmes d'action comprennent les principaux éléments suivants :

- Poursuite du développement des initiatives de transport scolaire au profit des élèves demeurant loin des établissements scolaires en milieu rural par l'acquisition de bus scolaires, particulièrement à travers les partenariats avec les acteurs économiques et sociaux, et les collectivités locales ;
- Extension des services des cantines scolaires au primaire et au secondaire ;
- Extension des services des internats au secondaire collégial et qualifiant ;

↳ Renforcement des capacités

Pour renforcer les capacités humaines, matérielles, et techniques du système d'éducation, les programmes d'action comprennent :

- La réalisation des contenus des programmes d'insertion des technologies de l'information et de la communication dans les établissements scolaires dans la perspective

de sa généralisation en 2008 avec la formation de plus de 13.000 cadres dans l'utilisation de l'informatique ;

- La mise à disposition des services centraux, régionaux, et provinciaux et des établissements d'éducation et d'enseignement publics des équipements informatiques, bureautiques et didactiques d'une part, et les moyens de transport d'autre part ;
- La dotation des structures centrales, régionales et provinciales en cadres spécialisés dans les domaines techniques, informatiques, financiers et économiques ;
- la réalisation des programmes régionaux et centraux de formations initiale et continue au profit des cadres d'enseignement, des cadres de gestion et des cadres pédagogiques.

La mobilisation et le partenariat :

Pour appuyer les efforts de la réforme avec une implication plus large, les programmes d'action comportent :

- La poursuite de l'organisation des forums de la réforme aux niveaux national, régional, provincial et local et au niveau des établissements d'éducation et d'enseignement ;
- L'extension des domaines de partenariat et le rehaussement de l'apport du secteur d'éducation national ;
- Le renforcement de l'organisation des ateliers d'échange d'expertise dans les domaines vitaux relatifs à la réforme.

Le renforcement de la gouvernance, la décentralisation et la déconcentration

Dans ces domaines, les programmes d'action embrassent essentiellement :

- La mobilisation et l'affectation de ressources humaines supplémentaires pour répondre aux besoins additionnels ;
- La mise en place des plans stratégiques nationaux, régionaux et provinciaux, s'appuyant sur l'approche de partenariat et la gestion axée sur les résultats ;
- La mise en place des cadres de dépense à moyen terme au niveau du secteur de l'éducation en général, et au niveau des aref;
- La modernisation des modes de gestion et l'instauration de mécanismes plus efficaces de coordination entre les services centraux et les aref, et entre ces dernières et les délégations provinciales qui à leur tour devront renforcer la coordination avec les établissements d'éducation et de formation et intensifier leur encadrement.

Valorisation de la réforme et appropriation de sa dynamique.

Pour la valorisation de la réforme et de la maîtrise de sa dynamique, le plan d'action se compose des éléments suivants :

- Le renforcement de l'administration pédagogique et de l'encadrement pédagogique.
A ce niveau, le plan d'action se compose des éléments suivants :
- L'appui de l'administration pédagogique par sa dotation en ressources humaines et matérielles pour accomplir ses missions ;
- La mise en place d'un programme de formation des responsables éducatifs pour réaliser les nouveaux rôles de l'administration pédagogique ;
- La mobilisation des moyens techniques et matériels requis pour permettre au corps de l'encadrement pédagogique de réaliser ses fonctions selon des plans d'actions aux niveaux national, régional et local ;
- L'encouragement de la recherche pédagogique in-situ dans le domaine éducatif et l'exploitation des résultats qui en découle.

Promotion de la qualité de l'enseignement

Sur ce plan, les plans d'actions se composent essentiellement des points suivants :

- La mise à niveau des établissements scolaires par la gestion sur la base de « Projet d'Etablissement » ;
- Le développement du système des examens et des contrôles continus en vue de refléter réellement les connaissances acquises par les élèves et les efforts d'enseignement et d'encadrement consentis ;
- L'instauration d'une enquête périodique au niveau national pour mesurer les acquisitions des élèves du primaire et collégial ;
- L'exploitation des nouvelles technologies dans le domaine de l'information et de la communication pour renforcer l'auto-formation, la formation continue et initiale des cadres pédagogiques, et pour l'élargissement des connaissances des élèves.

Evaluation des curricula, des programmes et des manuels scolaires.

Le processus du renouvellement des curricula, des programmes et des manuels scolaire sera achevé au cours de l'année scolaire 2007- 2008. Ainsi, la réforme pédagogique entrera dans une nouvelle étape où les efforts seront centrés sur :

- La réalisation des études évaluatives des curricula, des programmes et des manuels scolaires adoptés et la détection de leurs points forts et de leurs points faibles pour le réajustement des dysfonctionnements décelés ;
- La mise en place de nouvelles conceptions pour l'instauration de curricula éducatifs répondant aux objectifs et aux finalités de la charte nationale d'éducation et de formation et permettant la qualification des apprenants pour la poursuite de leurs études et leur intégration dans la vie active ;
- La mise en place de mécanismes d'appui pour les filières d'enseignement technique et de mathématiques avec le développement d'orientation scolaire et professionnelle, pour ouvrir des opportunités d'émancipation des élèves dans ces filières.

3.3 Principales mesures

La réalisation des programmes majeurs et des opérations qui leur sont liées pour atteindre les objectifs escomptés, selon les stratégies adoptées, nécessite une mise en oeuvre d'un ensemble de mesures fondamentales relatives aux plus importants domaines suivants :

L'amélioration du rendement du système éducatif.

- La mise en oeuvre de mesures limitant la perte du temps scolaire ;
- La détermination et la mise en oeuvre des modalités d'application de la loi relative à l'obligation de l'enseignement fondamental ;
- L'amélioration des taux d'écoulement dans les différents niveaux des cycles d'enseignement ;
- L'organisation de l'appui pédagogique au profit des élèves en difficultés scolaires.

La promotion de la qualité de l'enseignement

- La mise à niveau des établissements scolaires sur les plans de la réhabilitation des réformes, les équipements et les espaces scolaires et leur environnement ;
- La prise en compte de la formation continue des cadres pédagogiques parmi les critères de leur promotion interne;
- la mise en place des mécanismes d'évaluation de l'acte pédagogique et l'évaluation des connaissances et des acquis des élèves ;
- La promotion de l'administration pédagogique ;

- La dynamisation des conseils de gestion des établissements scolaires, des conseils pédagogiques, des conseils de classe et des conseils d'enseignement.

L'instauration d'une gouvernance efficiente

- L'adéquation des structures centrales, régionales et provinciales avec les nouveautés de la réforme dans la perspective de développer ses acquis ;
- Le parachèvement des mécanismes de transfert progressif des attributions relatives à la gestion des ressources humaines qui ne nécessitent pas le visa de contrôle central des engagements des dépenses de l'état, aux académies régionales, et aux délégations provinciales ;
- La simplification des procédures de gestion pédagogique, administrative et financière ;
- La mise en places des mécanismes adéquats pour financer les établissements scolaires et les conseils de gestion ;
- La passation des services de gardiennage, de nettoyage, de restauration et de jardinage des établissements de l'enseignement secondaire public au secteur privé ;
- La rationalisation du mouvement du personnel, en collaboration avec les partenaires sociaux et le renforcement du mouvement du personnel au sein de la région ;
- La simplification des modalités d'établissement de conventions de partenariat et de leur mise en oeuvre.

Développer l'enseignement préscolaire et l'enseignement privé

- La mise en oeuvre des dispositions et des mesures pour encourager l'extension de l'enseignement préscolaire ;
- La mise en place des mécanismes de partenariat avec les collectivités locales pour l'implantation de l'enseignement préscolaire dans le milieu rural et périurbain ;
- La détermination des mécanismes d'intégration progressive de l'enseignement préscolaire dans l'enseignement primaire ;
- La mise en oeuvre des mesures requises pour l'encouragement du secteur privé et la promotion de son extension dans le milieu rural ;
- La réadaptation des conditions d'ouverture des établissements d'enseignement privé avec les spécificités locales;
- La rénovation et le développement des mécanismes d'encadrement et de contrôle des établissements d'enseignement privé ;
- La participation des cadres pédagogiques de l'enseignement privé à la formation continue organisée au profit des cadres pédagogiques de l'enseignement public ;
- L'intégration des établissements de l'enseignement privé dans l'élaboration des cartes éducatives prospectives et des cartes scolaires annuelles.



Troisième partie

Les indicateurs

Troisième partie : Les indicateurs

Enseignement préscolaire

Indicateur 1 : Taux brut d'inscription aux programmes d'éveil

Au niveau national, le taux brut d'inscription au programme d'éveil de la petite enfance a diminué durant la période 2000-2006, ce taux est passé de 64,82% en 2000-01 à 59,65% en 2005-06, enregistrant ainsi une régression d'environ 5 points pourcentage. Cependant cette régression apparente est due dans une large mesure à l'inscription massive des élèves ayant six ans dans le cycle primaire.

Par ailleurs, chez les filles, et en dépit de la tendance à la baisse enregistrée au niveau du taux brut d'inscription durant la période 2000-04, en passant de 47.18% à 44.77% en 2004, la tendance a amorcé un changement vers la hausse en atteignant 48.88% en 2006. Ces données sont illustrées par le tableau suivant :

Tableau n°20 : Evolution du Taux Brut d'Inscription aux programmes d'éveil de la petite enfance selon le milieu et le sexe

		2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
National	Total	64.82%	63.17%	59.86%	57.64%	58.23%	59.65%
	Filles	47.18%	46.59%	45.69%	44.77%	46.08%	48.88%
Urbain	Total	80.91%	78.49%	75.70%	72.61%	71.79%	73.55%
	Filles	76.34%	73.34%	72.24%	69.45%	69.38%	71.37%
Rural	Total	50.06%	48.51%	44.13%	42.27%	43.67%	44.16%
	Filles	20.63%	21.02%	19.60%	19.59%	21.21%	24.01%

Source : Département de l'Education Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

En milieu urbain les enfants demeurent avantagés par rapport à ceux du milieu rural, en enregistrant des taux allant de 80.9% en 2000 à 73,5 % en 2006, quant au milieu rural, ce taux a varié de 50.06% en 2000 à 44,16% en 2006 enregistrant une régression d'environ 6 points pourcentages. Cependant, chez des filles le taux a enregistré une augmentation de 3.4 points pourcentages, en passant respectivement de 20.6% à 24%. Néanmoins, il convient de signaler que la fille du milieu rural demeure désavantagée malgré les efforts déployés pour encourager la préscolarisation en milieu rural.

Enseignement primaire

Indicateur 2 : Taux brut d'admission au primaire

Au niveau national, le Taux brut d'admission en 1^{ère} année de l'enseignement primaire (public et privé) a atteint la valeur de 103.9% en 2006 contre 123.2% en 2000.

Chez les filles, ce taux a enregistré une valeur de 101.9% en 2006 contre 120.2% en 2000. Bien que cette évolution marque une diminution d'environ 19 points pourcentages, elle montre, en revanche, un effort important d'admission des élèves ayant plus de 6 ans.

Cette situation apparaît nettement en milieu urbain où les valeurs enregistrées dénotent cette tendance, en passant de 122% à 96.3% enregistrant une régression de plus de 25 points pourcentage en six ans.

Tableau n°21 : Evolution des taux bruts d'admission au primaire

		2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
National	Total	123,2%	123,2%	108,6%	105,3%	106,0%	103,9%
	Filles	120,2%	121,5%	106,5%	103,6%	104,0%	101,9%
Urbain	Total	122,0%	120,9%	106,2%	103,2%	100,8%	96,3%
	Filles	120,5%	120,4%	105,2%	103,1%	100,0%	95,1%
Rural	Total	124,4%	125,2%	110,8%	107,4%	111,2%	112,0%
	Filles	120,0%	122,6%	107,7%	104,1%	108,1%	109,3%

Source : Département de l'Education Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

En milieu rural, ce taux est de 112% en 2006, contre 124.4% en 2000, ce qui traduit la poursuite des efforts pour inscrire d'avantage les enfants de 6 ans et plus.

Indicateur 3 : Taux net d'admission au primaire

Au niveau national, le taux net d'inscription en 1ère année de l'enseignement primaire (public et privé) est passé de 77,2% à 85,3% entre 2000 et 2006 en réalisant une progression de 8.2 points pourcentages.

Tableau n°22 : Evolution du taux net d'inscription en 1ère année du primaire (public et privé)

		2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
National	Total	77,2%	87,1%	87,3%	86,6%	87,1%	85,3%
	Filles	74,8%	85,4%	85,4%	85,1%	85,4%	83,5%
Urbain	Total	86,3%	96,1%	92,3%	90,3%	88,7%	84,9%
	Filles	85,2%	95,4%	91,4%	90,3%	88,0%	84,0%
Rural	Total	68,6%	79,1%	82,7%	83,0%	85,4%	85,7%
	Filles	64,9%	76,4%	79,7%	80,1%	82,7%	83,0%

Source : Département de l'Education Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

Chez les filles, ce taux est passé de 74.8% à 83.5% au cours de la même période avec une augmentation d'environ huit points pourcentage.

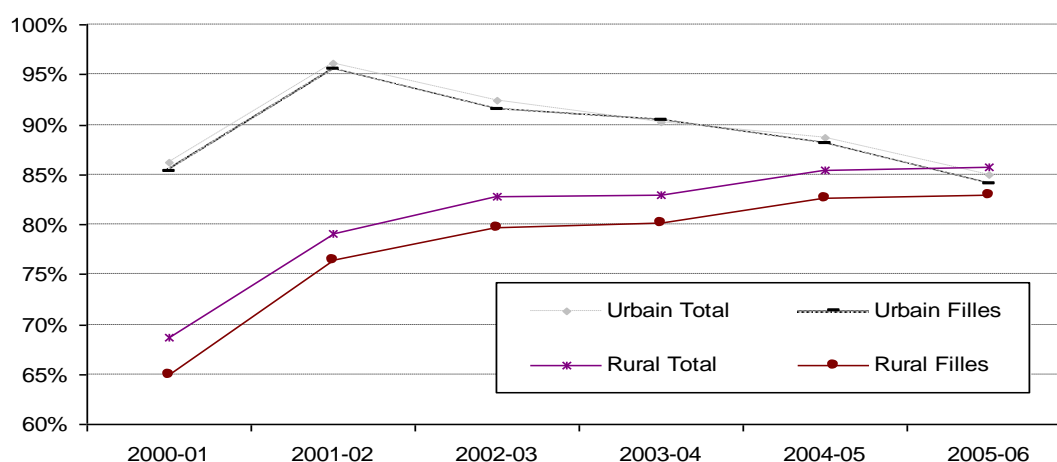
En milieu urbain, ce taux a légèrement varié en passant de 86,3% en 2000 à 84,9% en 2006, enregistrant ainsi une régression d'environ 1.3 points pourcentage.

Chez les filles urbaines, une variation similaire a été enregistré en passant de 85.2% à 84%.

En revanche, en milieu rural, dont l'enseignement primaire relève exclusivement du secteur public, ce taux est passé de 68,6% à 85,7% en réalisant par conséquent un accroissement de 17,1% points pourcentage durant la même période. Les filles de ce milieu ont connu une progression similaire de 18.1 points pourcentage en atteignant un taux de 83% en 2006, contre 64.9% en 2000.

Cependant, les tendances observées diffèrent selon le milieu. Pour l'urbain l'évolution a connu une très grande fluctuation, en passant par un pic de 96,1%, le même phénomène est observé aussi chez les filles de l'urbain. Par contre au milieu rural la tendance n'a connu aucune fluctuation durant cette période. Le graphique ci-dessous montre le phénomène observé :

Evolution du taux net d'inscription en 1ère année du primaire (public et privé)



Indicateur 4 : Taux brut de scolarisation

L'enseignement primaire

Au niveau national, le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 102,2% en 2000 à 111,5% en 2006, enregistrant ainsi un accroissement de 9.3 points pourcentage, ceci traduit une importante rétention des élèves dans le système. Concernant les filles, ce taux est passé de 94,9% à 105,3%, enregistrant ainsi un accroissement de 10,4 points pourcentages.

Tableau n°23 : Evolution du taux brut de scolarisation au primaire

		2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
National	Total	102,2%	108,8%	112,4%	113,1%	113,0%	111,5%
	Filles	94,9%	102,3%	106,3%	107,1%	106,7%	105,3%
Urbain	Total	112,5%	116,3%	117,3%	116,5%	115,4%	111,3%
	Filles	108,5%	112,4%	113,7%	113,2%	111,9%	107,8%
Rural	Total	92,6%	101,8%	107,7%	109,8%	110,6%	111,7%
	Filles	82,1%	92,6%	99,0%	101,0%	101,3%	102,6%

Source : Département de l'Education Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

En milieu urbain, ce taux a légèrement varié en passant de 112,5% en 2000 à 111,3% en 2006, enregistrant ainsi une régression d'environ 1.2 points pourcentage.

Chez les filles urbaines, une variation similaire a été enregistrée en passant de 108,5% à 107,8%, soit une diminution de moins d'un point.

En milieu rural, un progrès important a été réalisé avec un taux de 111,7% en 2006 contre 92,6% en 2000, enregistrant ainsi un accroissement de 19,1 points pourcentages. En plus, particulièrement chez les filles de ce milieu, ce taux est passé de 82,1% à 102,6% enregistrant ainsi un accroissement de 20,5 points pourcentages durant la même période.

Il faut noter que la tendance observée au milieu rural est d'une croissance maintenue, alors que celle observée au niveau de l'urbain est fluctuante.

L'enseignement collégial

Au niveau national, le taux brut de scolarisation au collégial est passé de 53,8% en 2000 à 71,9% en 2006, enregistrant ainsi un accroissement d'environ 8 points pourcentage. Concernant les filles, ce taux est passé de 47,0% à 65,6%, enregistrant ainsi un accroissement d'environ 18 points pourcentages.

Tableau n°24 : Evolution du taux brut de scolarisation au collège

		2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
National	Total	53,8%	56,6%	57,9%	60,3%	64,4%	71,9%
	Filles	47,0%	50,0%	51,6%	54,5%	58,7%	65,6%
Urbain	Total	93,8%	95,9%	95,1%	96,9%	100,4%	106,8%
	Filles	83,8%	86,5%	86,9%	89,8%	93,8%	100,2%
Rural	Total	16,4%	19,1%	21,3%	23,4%	27,1%	32,5%
	Filles	10,2%	12,4%	14,3%	16,3%	19,7%	23,9%

Source : Département de l'Education Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

En milieu urbain, ce taux a connu une augmentation en passant de 93,8% en 2000 à 106,8% en 2006, enregistrant ainsi une progression d'environ 13 points pourcentage. Chez les filles urbaines, une variation similaire a été enregistrée en passant de 83,8% à 100,2%.

En milieu rural, un progrès important a été réalisé, soit une progression du simple au double, durant cette période, en passant de 16,4% en 2000 à 32,5% en 2006. Le même phénomène est remarqué au niveau du taux de scolarisation chez les filles rurales (10,2% en 2000 contre 23,9% en 2006).

Il faut noter qu'un effectif important des enfants ruraux se scolarise au collégial en milieu urbain, à cause d'ailleurs de l'insuffisance d'infrastructures de ce niveau d'enseignement en milieu rural.

Indicateur 5 : Taux net de scolarisation

L'enseignement primaire

La mobilisation des moyens et des campagnes de sensibilisation menées par le Département de l'Education Nationale dans le cadre de la promotion de la scolarisation en milieu rural, soutenues par l'ensemble des partenaires, a contribué pleinement à la réalisation des objectifs assignés.

Le tableau ci-après illustre les progrès réalisés dans l'ensemble et particulièrement en milieu rural pour la tranche d'âge (6-11) ans durant cette période.

Tableau n°25 : Evolution du taux net de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans

		2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
National	Total	84,6%	90,0%	92,1%	92,2%	92,9%	93,0%
	Filles	80,6%	86,6%	89,1%	89,4%	90,1%	90,5%
Urbain	Total	93,2%	96,6%	97,3%	96,6%	96,7%	94,4%
	Filles	91,4%	95,0%	96,1%	95,6%	95,7%	93,5%
Rural	Total	76,7%	83,8%	87,0%	87,8%	89,0%	91,6%
	Filles	70,4%	78,7%	82,2%	83,1%	84,3%	87,2%

Source : Département de l'Education Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

Au niveau national, durant la période allant de 2000 à 2006, le taux net de scolarisation au primaire est passé de 84,6% à 93,0%, enregistrant ainsi un accroissement d'environ 8.4 points pourcentages. Concernant les filles, ce taux est passé de 80,6% à 90,5%, soit une progression de 10 points pourcentages. La tendance observée au niveau national est sans fluctuation.

Quant au milieu urbain, le taux net de scolarisation observé a connu, durant la période allant de 2000 à 2003 une progression d'environ quatre points pourcentage, pour connaître durant le reste de la période allant jusqu'à 2006 un fléchissement d'environ trois points pourcentage. Le même phénomène est observé chez les filles urbaines.

En milieu rural, ce taux a évolué de 76,7% à 91,6%, enregistrant ainsi un accroissement de 15 points pourcentages. En plus, pour les filles rurales, ce taux est passé de 70,4% à 87,2% enregistrant lui aussi un accroissement de 16.8 points pourcentages.

L'enseignement collégial

Taux net de scolarisation des enfants âgés de 12-14 ans

Au niveau national, durant la période 2000-2006, le taux net de scolarisation au collège est passé de 60,3% à 73,6%, enregistrant ainsi un accroissement d'environ 13 points pourcentages. Concernant les filles, ce taux est passé de 52,7% à 66,8%, soit une progression d'environ 14 points pourcentages.

Tableau n°26 : Evolution du taux net de scolarisation des enfants âgés de 12 à 14 ans

		2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
National	Total	60,3%	63,1%	66,3%	68,8%	70,6%	73,6%
	Filles	52,7%	56,2%	59,8%	62,7%	64,3%	66,8%
Urbain	Total	84,8%	85,2%	85,4%	87,3%	89,0%	91,0%
	Filles	77,7%	78,9%	79,5%	81,9%	83,9%	86,2%
Rural	Total	37,5%	42,1%	47,4%	50,1%	51,6%	53,9%
	Filles	27,9%	32,9%	39,0%	41,9%	42,5%	43,4%

Source : Département de l'Education Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

Quant au milieu urbain, le taux net de scolarisation observé a connu, durant la période allant de 2000 à 2006 une progression d'environ six points pourcentage. Le même phénomène est observé chez les filles urbaines.

En milieu rural, ce taux a évolué de 37,5% à 53,9%, enregistrant ainsi un accroissement de 16 points pourcentages. En plus, pour les filles rurales, ce taux est passé de 27,9% à 43,4% enregistrant lui aussi un accroissement de 15.5 points pourcentages.

Il est à signaler que l'évolution du taux net de scolarisation au collège, tout milieu confondu n'a connu, durant la période 2000-2006, aucune fluctuation.

Indicateur 6 : Dépenses publiques ordinaires pour l'enseignement primaire par élève, en pourcentage du PIB par habitant

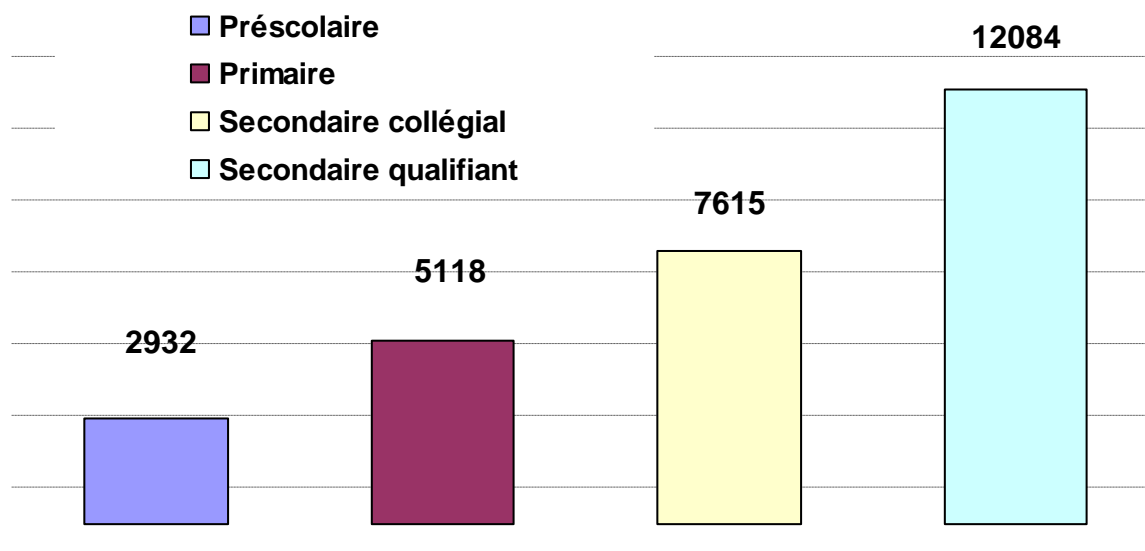
Le pourcentage des dépenses publiques ordinaires pour l'enseignement primaire par élève par rapport au PIB par habitant, est passé de 20,2% en 1999 à 21,3% en 2005.

Les dépenses moyennes par élèves⁶ calculées pour l'année 2003-2004 permettent de comparer les niveaux des coûts⁷ entre les différents cycles d'enseignement. Ainsi la dépense moyenne d'éducation par élève, tout niveaux scolaire confondu, s'élève à 6379 dirhams. Cette dépense moyenne par élève varie selon le niveau d'enseignement, notamment du fait de certaines différences d'encadrement et d'organisation. Selon les Comptes Nationaux de l'Education la dépense par élève s'élève à des valeurs allant de 2932 dirhams pour le préscolaire à 12084 dirhams pour le secondaire qualifiant. Ces données sont illustrées par le graphique suivant :

⁶ Les dépenses effectuées par les ménages s'ajoutent aux financements reçus pour couvrir les dépenses des établissements scolaires afin de dégager la dépense moyenne par cycle d'enseignement.

⁷ Département de l'Education Nationale-Direction de la Stratégie de la Statistique et de la Planification « Compte Nationaux de l'Education 2003-2004 » juin 2006.

Dépense moyenne par élève (en Dirhams)



La dépense moyenne par élève dans le primaire est de 1.5 fois moins que celle du secondaire collégial et de 2.5 fois moins que celle du secondaire qualifiant. Ceci peut s'expliquer en partie par le nombre moyen d'élèves par classe qui est plus élevé dans le primaire et au statut du corps enseignant qui est mieux rémunéré dans l'enseignement secondaire.

La dépense moyenne par élève dans le secondaire collégial est de 1.6 fois moins que dans le secondaire qualifiant. L'écart peut être dû à la structure du cycle où les obligations horaires sont inférieures dans le secondaire qualifiant et où la majorité des enseignants sont plus certifiés et classés dans des échelles de rémunération supérieures et aux équipements qui coûtent plus chers, et aussi un encadrement meilleur avec des classes moins encombrées et des ratios élèves/enseignants pas trop élevés.

Indicateur 7 : Dépenses publiques pour l'enseignement primaire en pourcentage du total des dépenses publiques d'éducation.

Il s'agit du pourcentage des dépenses publiques ordinaires de l'enseignement primaire par rapport à l'ensemble des dépenses publiques du secteur éducatif ¹. Cet indicateur a connu une légère baisse entre 1999 et 2005 en passant de 39,8 % à 39%.

En plus, l'analyse de la structure des dépenses pour les trois niveaux constituant le cursus scolaire classique du primaire au secondaire qualifiant montre qu'ils se partagent plus de 89% des ressources mises à la disposition du DEN. En effet le taux de financement de l'enseignement primaire public représente 39.6% de l'ensemble des financements du DEN⁸ en 2003-2004. Il reflète la part conséquente de ce cycle d'enseignement dans le système éducatif public au Maroc.

Il y a lieu de souligner que les ressources destinées à organiser le système éducatif demeurent importantes. Elles atteignent 2.5 milliards de dirhams, soit près de 10%.

¹ Enseignement primaire, secondaire et supérieur

⁸ Département de l'Éducation Nationale-Direction de la Stratégie de la Statistique et de la Planification « Compte Nationaux de l'Éducation 2003-2004 » juin 2006.

Qualification des enseignants

Indicateur 8 : Pourcentage des enseignants des écoles primaires ayant les titres académiques requis ET Indicateur 9 : Pourcentage des enseignants des écoles primaires certifiés pour enseigner selon les normes nationales

Pour ces indicateurs, il convient de signaler que le système éducatif marocain ne recrute, pour les carrières d'enseignement, que les diplômés universitaires, ceux qui ont au moins un Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG). Avant d'entamer la tâche d'enseignement, les recrutés subissent une formation dans des centres spéciaux, et doivent passer avec succès une qualification théorique et pratique durant une année au minimum. De ce fait tous les enseignants marocains, selon le statut de l'enseignement primaire, ont l'habilité à enseigner.

Encadrement

Indicateur 10 : Nombre d'élèves par enseignant

Tableau n°27 : Evolution du ratio : nombre d'élèves par enseignant (public)

	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
Primaire	28,6	28,9	28,7	28,4	27,9	27,8
Collégial	19,5	20,1	20,3	20,5	21,3	23,5

Source : Département de l'Education Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

Le nombre d'élèves par enseignant du primaire public n'a pas subi de net changement durant la période 2000-2006, il a oscillé entre une valeur maximale de 28.9 élèves par enseignant en 2002, et une valeur minimale de 27.8 élèves par enseignant en 2006.

Au niveau du collège, le taux d'encadrement n'a connu aussi qu'une légère augmentation, en passant de 19,5 élèves/enseignant en 2000 à 23,5 élèves/enseignant en 2006. Conscient de l'influence de cet indicateur sur le rendement de l'enseignement, le Département de l'Education National concentre ses efforts pour que cet indicateur ne dépasse pas le seuil de 30 élèves par enseignant. Cependant, il s'agit ici d'une moyenne nationale qui cache une très grande disparité inter-région et intra-régionale.

Rendement et efficacité du système au niveau du primaire

Indicateur 11 : Taux de redoublement par niveau d'étude

L'analyse de l'évolution des taux de redoublement par niveau entre 2000 et 2005⁹ montre que leurs valeurs ont évolué vers la baisse pour le total des élèves. Ainsi, en 2005, le taux enregistré est de 17% en 1^{ère} année et diminue progressivement à 10% au niveau de la 6^{ème} année.

Analysé par sexe, les taux de redoublement par niveau sont plus importants chez les garçons. En 2005, ces taux présentent des valeurs allant de 19% en 1^{ère} année à 12% en 6^{ème} année. Chez les filles, les valeurs sont beaucoup moindres avec 2 à 6 points d'écart dans certains niveaux intermédiaires. Ces taux ont varié en atteignant, un maximum de 16% et un minimum de 6% pour la même année.

Au niveau national, les taux de redoublement moyens ont connu une évolution vers la baisse en passant d'une valeur maximale de 15.3% en 2001 à une valeur minimale de 14.3%

⁹ Voir tableau en annexe

en 2004, avec une légère stabilité autour de cette valeur pour les dernières années.

Tableau n°28 : Evolution des taux de redoublement moyens au primaire :

taux de redoublement moyen pour le primaire		2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Ensemble	Total	14,8%	15,3%	14,9%	14,4%	14,3%
	Filles	13,4%	13,9%	13,0%	12,4%	12,3%
	Garçons	16,2%	17,4%	16,7%	16,3%	16,2%

Source : Département de l'Education Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

Chez les filles, durant cette période, le taux moyen de redoublement des filles a enregistré des valeurs inférieures à celles du total, avec un écart atteignant jusqu'à 2 points pourcentages en 2004/2005, avec un taux de 12.3%. Alors que pour les garçons ces taux demeurent supérieurs à ceux du total et en évoluant vers la baisse en passant d'une valeur maximale de 17.4% en 2002 à 16.2% en 2005.

L'évolution des taux de redoublement par milieu et année d'étude au primaire¹⁰

L'analyse de l'évolution des taux de redoublement par milieu montre que ces valeurs sont plus importantes au niveau du milieu rural, avec un écart plus important au premier niveau, allant jusqu'à 6 points pourcentage en 2004-2005. Pour les deux milieux les taux de redoublement sont beaucoup moindres dans les niveaux supérieurs.

Tableau n°29 : Evolution des taux de redoublement moyens au primaire public par milieu :

taux de redoublement moyen pour le primaire		2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Rural	Total	12.9%	16.9%	15.8%	15.5%	15.4%
	Filles	12.9%	15.6%	14.3%	13.7%	13.7%
	Garçons	15.4%	18.1%	17.3%	17.1%	16.9%
Urbain	Total	13.1%	14.1%	13.4%	12.7%	12.5%
	Filles	11.1%	11.8%	11.2%	10.3%	10.2%
	Garçons	15.0%	16.2%	15.6%	14.9%	14.8%

Source : Département de l'Education Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

En milieu rural le taux de redoublement moyens le plus élevé a été enregistré en 2001-02, soit 16,9%, pour connaître par la suite une régression pour atteindre 15,4% en 2004/2005.

Chez les filles, ce taux a enregistré des valeurs inférieures à celles du total, avec un écart de plus de 1,7 points pourcentages en 2004/2005 avec un taux de 13.7%. Alors que pour les garçons, ces taux sont supérieurs à ceux du total, ont évolué vers la baisse en passant d'une valeur maximale de 18,1% en 2002 à 16,9% en 2005.

En milieu urbain, ces taux ont connu une évolution vers la baisse en passant d'une valeur maximale de 14,1% en 2001/2002 à une valeur de 12,5% en 2004/2005, en gagnant ainsi 1,6 points pourcentage. Chez les filles, ce taux a enregistré des valeurs inférieures à celles du total d'un écart de plus de 2 points pourcentages en 2004/2005, avec un taux de 10.2%. Alors que pour les garçons, ces taux sont supérieurs à ceux du total, ont évolué vers la baisse en passant d'une valeur maximale de 16.2% en 2002 à 14.8% en 2005.

¹⁰ Voir tableau en annexe

Indicateur 12 : Taux de survie en 5e année

Tableau n°30 : Taux de survie en 5e année du primaire public

Taux de survie en 5ème AP		2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
National	Total	79%	76%	73%	73%	76%
	Filles	80%	77%	72%	72%	76%

Source : Département de l'Education Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

A travers l'analyse des taux de survie en 5ème année au niveau national, la capacité du système à retenir les élèves dans le cursus scolaire, a atteint 76% selon les conditions de l'année 2005, ce taux a dépassé celui de l'année précédente de 3 points pourcentage. La valeur de ce taux nous renseigne qu'environ 24% des élèves inscrits en 1 ère année courent le risque d'abandonner le système avant l'atteinte du 5ème niveau, dont les acquis correspondent à un niveau où l'alphabétisation durable.

Chez les filles, au cours de l'année 2004-2005, le pourcentage d'élèves, de la cohorte fictive, qui atteignent la 5ème année du primaire public est de l'ordre 76% ce qui indique qu'environ 24% des filles abandonnent le système scolaire sans qu'ils puissent franchir l'étape du non-retour à l'analphabétisme, le taux de cette année a dépassé celui de l'année précédente 2004 de 4 points pourcentage, ce qui dénote l'effort déployé pour retenir les filles dans le système.

Indicateur 13 : Coefficient d'efficacité.

Tableau n°31 : coefficient d'efficacité au primaire public.

Coefficient d'efficacité	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Ensemble	64%	66%	64%	62%	60%	61%
Filles	67%	68%	66%	62%	59%	61%

Source : Département de l'Education Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

Faute de possibilité de faire le suivi d'une cohorte réelle, les calculs sont basés sur une cohorte fictive transversale. Ainsi, l'évolution du coefficient d'efficacité de l'enseignement primaire public montre qu'en 2005, cet indicateur a atteint 61% au niveau national, surpassant celui de l'année précédente d'un point pourcentage, pour l'ensemble et de 2 points pourcentage chez les filles. Ce qui entraîne qu'environ 39% des année-élèves sont consacrées inutilement à la scolarité des élèves.

Indicateur 15 : Pourcentage des élèves ayant atteint au moins la 4e année de la scolarité primaire qui maîtrisent un ensemble de compétences de base défini à l'échelon national.

Le Département de l'Education Nationale a réalisé deux études sur l'évaluation des acquis des élèves de la 4ème du primaire (MLA) et sur l'évaluation des conditions d'enseignement et d'apprentissage au niveau du primaire (CTL) en 2001. Les résultats sont illustrés dans le tableau suivant :

Tableau n°32 : Pourcentage des élèves ayant atteint au moins la 4e année de la scolarité primaire

	Test vie courante	Test Math	Test Lecture-écriture	Les 3 Test ensemble
Score moyen	62.4	56.4	67.6	66.5
Taux de maîtrise (en%)	24.1	27	46.6	4.8

Source : Direction de l’Evaluation du Système Educatif : Evaluation des acquis scolaires des élèves de la 4 AF (MLA) -Rabat-2001.

Ces résultats permettent de relever que le taux de maîtrise (définie par la réussite à 70% des items), à travers le test de la vie courante montre que 24,1% seulement ont maîtrisé les acquisitions et connaissance relatives à ce sujet, seulement 27% des élèves maîtrisent les acquis en mathématiques et 46,6% en lecture-écriture.

Par ailleurs, il faut noter que de très grandes variations dans les taux moyens de maîtrise au niveau des provinces, de 4,7 à 41,8 en mathématiques, de 17,9 à 61,3 en langue et de 9 à 44,6 pour la vie courante. Les meilleurs résultats se trouvent en zone urbaine, les plus faibles en milieu rural.

Indicateur 18 : Taux d’alphabétisation

Selon les estimations du Haut Commissariat au Plan de 2001, le taux d’alphabétisation était de 45% au niveau de la population de 10 et plus. Ce taux a enregistré une baisse de 2 points pourcentage (43%) en 2004, selon le Recensement Général de la Population et de l’Habitat.

En 2006, et d’après l’étude nationale entreprise par le Secrétariat d’Etat chargée de la lutte contre l’alphabétisme et de l’Education Non formelle, ce taux était de l’ordre de 38,45%, soit une baisse de 6 points pourcentage par rapport à celui enregistré en 2001.

ANNEXE

Liste des Tableaux

- Tableau n°1 : Evolution des effectifs des élèves du préscolaire (2000-2006)**
- Tableau n°2 : Evolution des taux nets de scolarisation des enfants de 4-5 ans**
- Tableau n°3 : Evolution des scolarisés dans l'enseignement de base**
- Tableau n°4 : Evolution des scolarisés dans l'enseignement primaire**
- Tableau n°5 : Evolution des établissements (Enseignement primaire public**
- Tableau n°6 : Evolution des salles de classe (Enseignement primaire public**
- Tableau n°7 : Evolution des scolarisés dans l'enseignement collégial**
- Tableau n°8 : Evolution des salles de classe (Enseignement collégial)**
- Tableau n°9 : Evolution des indicateurs d'utilisation**
- Tableau n°10 : Evolution des scolarisés de l'enseignement de base par sexe.**
- Tableau n°11 : Evolution de l'indice de parité**
- Tableau n°12 : Prévisions des taux de scolarisation**
- Tableau n°13 : Répartition des bénéficiaires de l'ENF 2000 à 2006**
- Tableau n°14 : Evolution des bénéficiaires insérés**
- Tableau n°15 : Les abandons entre 2004/2005 et 2005/2006 par milieu et par cycle**
- Tableau n°16 : Les abandons entre 2004/2005 et 2005/2006 par milieu et pa**
- Tableau n°17 : Evolution cumulée des bénéficiaires des programmes
d'alphabétisation depuis 1999-2000**
- Tableau n°18 : Effectifs des stagiaires par mode de formation**
- Tableau n°19 : Effectifs des lauréats par mode de formation**
- Tableau n°20 : Evolution du Taux Brut d'Inscription aux programmes d'éveil de la petite
enfance selon le milieu et le sexe**
- Tableau n°21 : Evolution des taux bruts d'admission au primaire**
- Tableau n°22 : Evolution du taux net d'inscription en 1ère année du primaire (public et
privé)**
- Tableau n°23 : Evolution du taux brut de scolarisation au primaire**
- Tableau n°24 : Evolution du taux brut de scolarisation au collège**
- Tableau n°25 : Evolution du taux net de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans**
- Tableau n°26 : Evolution du taux net de scolarisation des enfants âgés de 12 à 14 ans**
- Tableau n°27 : Evolution du ratio : nombre d'élèves par enseignant (public)**
- Tableau n°28 : Evolution des taux de redoublement moyens au primaire**
- Tableau n°29 : Evolution des taux de redoublement moyens au primaire public par milieu**
- Tableau n°30 : Taux de survie en 5e année du primaire public**
- Tableau n°31 : Coefficient d'efficacité au primaire public.**
- Tableau n°32 : Pourcentage des élèves ayant atteint au moins la 4e année de la scolarité
primaire**

Projections des effectifs d'élèves, des enseignants, des classes et des salles dans le collégial

Années	Elèves	Enseignants	classes	salles
2006-2007	1.441.000	71.440	43.030	33.341
2007-2008	1.582.300	76.790	46.260	35.757
2008-2009	1.639.600	79.570	74.930	36.958
2009-2010	1.651.000	80.120	48.270	37.131
2010-2011	1.642.800	79.720	48.030	36.946
2011-2012	1.644.700	79.810	48.080	36.985
2012-2013	1.674.300	81.260	48.950	37.654
2013-2014	1.706.100	82.790	49.880	38.369
2014-2015	1.726.000	83.760	50.460	38.815

Projections des besoins en investissement de l'enseignement primaire et du collégial (en millions de Dh)

Années	Primaire			collégial			Total		
	Fonct.	Invest.	Total	Fonct.	Invest.	Total	Fonct.	Invest.	Total
2008	11.832	59	11.891	9.331	2.778	12.110	21.163	2.837	24.001
2009	11.922	58	11.981	9.691	1.396	11.086	21.613	1.454	23.067
2010	12.038	58	12.095	9.818	223	10.041	21.856	281	22.137
2011	12.141	57	12.198	9.852	26	9.878	21.994	83	22.077
2012	12.197	57	12.254	9.913	69	9.982	22.110	126	22.236
2013	12.210	56	12.265	10.161	789	10.949	22.370	844	23.215
2014	12.191	55	12.245	10.411	842	11.252	22.602	896	23.498
2015	12.152	53	12.205	10.606	535	11.142	22.758	589	23.347

Evolution des effectifs des scolarisés de l'enseignement secondaire qualifiant

	1999-2000	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
Public	440 167	452 365	484 422	530 761	573 648	599 549	618 871
Dont fille	199 608	208 060	225 018	249 998	270 926	284 563	296 249
Privé	31 390	31 355	30 710	28 736	29 749	33 860	32 932
Dont fille	12 219	12 623	11 893	10 700	11 833	13 501	12 922
Total public et privé	471 557	483 720	515 132	559 497	603 397	633 409	651 803
Total fille	211 827	220 683	236 911	260 698	282 759	298 064	309 171

Taux brut de scolarisation (Qualifiant public et privé)

		1999-2000	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
National	Total	24.4%	24.8%	26.5%	28.8%	31.2%	32.8%	34.1%
	Filles	22.0%	23.0%	24.8%	27.3%	29.7%	31.4%	33.0%
Urbain	Total	45.7%	46.6%	49.6%	53.5%	57.2%	58.7%	59.0%
	Filles	41.2%	42.6%	45.5%	49.4%	53.1%	54.8%	55.7%
Rural	Total	2.4%	2.5%	2.9%	3.5%	4.1%	5.1%	6.0%
	Filles	1.5%	1.7%	2.0%	2.6%	3.1%	3.9%	4.7%

Taux net de scolarisation de la tranche d'âge 15-17 ans

		1999-2000	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
National	Total	35.4%	37.2%	39.5%	41.2%	42.8%	44.3%	46.2%
	Filles	30.3%	32.2%	34.4%	36.4%	38.2%	39.7%	40.2%
Urbain	Total	60.1%	63.2%	66.2%	67.5%	69.0%	69.4%	69.9%
	Filles	53.6%	56.3%	59.1%	60.8%	62.7%	63.5%	64.1%
Rural	Total	9.7%	10.6%	12.1%	14.2%	15.6%	17.4%	19.3%
	Filles	5.2%	6.1%	7.3%	9.0%	10.2%	11.7%	13.2%

Evolution des établissements et des salles de classes dans l'enseignement secondaire qualifiant

	1999-2000	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
Etablissements	543	562	585	602	640	615	674
Salles utilisées	13364	13421	13650	14037	14408	14900	15703
Nouvelles salles	48	162	214	198	118	234	165

Evolution des effectifs des enseignants au niveau de l'enseignement secondaire qualifiant (public)

	1999-2000	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
Enseignants	32356	32672	33300	33875	34690	35675	35130
Dont femmes	9652	9707	9130	10190	10514	10912	10737

Evolution des indicateurs d'utilisation des moyens au secondaire qualifiant

	1999-2000	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
Ratio élève/ classe	31,4	31,5	32,7	34,4	35,8	35,7	35,6
Ratio élève/ enseignant	13,6	13,8	14,5	15,7	16,5	16,8	17,62
Ratio élève/ salle	32,9	33,7	35,5	37,8	40,2	39,8	39,9

**Evolution des taux de redoublement par niveau et sexe, au niveau national
(enseignant primaire)**

		2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
1ere Année Primaire	T	18%	18.1%	17%	17%	17%
	G	19%	19%	18%	18%	19%
	F	17%	17%	16%	16%	16%
2° Année Primaire	T	15%	15.6%	15%	15%	15%
	G	17%	17%	17%	16%	17%
	F	14%	14%	13%	12%	13%
3° Année Primaire	T	15%	16.1%	15%	15%	15%
	G	18%	18%	18%	17%	17%
	F	13%	13%	13%	12%	12%
4° Année Primaire	T	12%	12.9%	12%	12%	12%
	G	15%	15%	15%	15%	15%
	F	9%	10%	10%	9%	9%
5° Année Primaire	T	11%	11.1%	10%	10%	9%
	G	13%	14%	13%	12%	11%
	F	8%	8%	7%	7%	6%
6° Année Primaire	T	8%	9.8%	10%	9%	10%
	G	10%	12%	12%	12%	12%
	F	5%	7%	7%	7%	7%

Evolution des taux de redoublement par milieu et niveau au primaire

		2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
1ère année primaire	Urbain	15%	16%	15%	14%	14%
	Rural	17%	20%	18%	19%	20%
2ème année primaire	Urbain	14%	14%	14%	13%	13%
	Rural	13%	17%	16%	16%	16%
3ème année primaire	Urbain	14%	15%	14%	14%	13%
	Rural	13%	17%	16%	16%	16%
4ème année primaire	Urbain	12%	13%	12%	11%	11%
	Rural	10%	13%	13%	13%	13%
5ème année primaire	Urbain	10%	10%	10%	9%	8%
	Rural	9%	12%	11%	11%	10%
6ème année primaire	Urbain	7%	9%	8%	8%	8%
	Rural	8%	12%	12%	11%	11%

Bibliographie :

- Commission spéciale de l'Education et de la Formation(1999) « Charte Nationale d'Education et de Formation » Rabat-Octobre 1999.
- Département de l'Education Nationale-Direction de la Stratégie de la Statistique et de la Planification « Recueils statistiques pour les années :1999-2000, 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003 ,2003-2004, 2004-2005, 2005-2006»-
- Département de l'Education Nationale-Direction de la Stratégie de la Statistique et de la Planification « Cadre stratégique de Développement du système éducatif » Avril 2005.
- Département de l'Education Nationale-Direction de la Stratégie de la Statistique et de la Planification « Comptes Nationaux de l'Education 2003-2004 » juin 2006.
- Département de l'Education Nationale-Direction de la Stratégie de la Statistique et de la Planification « Plan National de l'Education pour Tous » Septembre 2005.
- Département de l'Education Nationale-Direction de la Stratégie , de la Statistique et de la Planification « Réalisations 2002-2005 et Plan D'action 2006-2007 » Février 2006.
- Département de l'Education Nationale Direction de l'Evaluation du Système Educatif « Education pour Tous-Bilan à l'an 2000-Evaluation des acquis scolaires des élèves de la 4 AF (MLA) » Rabat-2001.
- Ministère de finances et de la privatisation « Rapport économique et financier du projet de loi de Finance 2006 ».
- SEAENF : stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle 2004 ;
- SEAENF : enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation décembre 2006

Commission Nationale d'élaboration du rapport d'évaluation à mi-parcours des objectifs de l'Education Pour Tous au Maroc pour la période 2000-2006

EL Hassane MEDRARE	Coordonnateur National	Chef de Division de la Planification- Direction de la Stratégie, de la Statistique et de la Planification- Département de l'Education Nationale
Mohamed ZOUITENE	Secrétariat de la coordination Nationale	Chef de Service des Plans et de Développement de l'Education- Direction de la Stratégie, de la Statistique et de la Planification- Département de l'Education Nationale
Najim EL HAJIM	Secrétariat de la coordination Nationale	Inspecteur en Planification de l'Education Service des Politiques Educatives- Direction de la Stratégie, de la Statistique et de la Planification- Département de l'Education Nationale
Mohamed ADI	Membre	Chef de Service de la Coopération Multilatérale - Secrétariat d'Etat chargé de la Formation Professionnelle
Khalid ARSALANI	Membre	Chef de Service- Secrétariat d'Etat chargé de la Formation Professionnelle
Malak TAZI	Membre	Commission Nationale de l'Education, de la Culture et de la Science
Fatima Asstore	Membre	Chef de service de l'Education et de l'orientation Familiale- Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées
Hassane LAHKIM	Membre	Chef de Service- Secrétariat d'Etat chargé de L'Alphabétisation et de l'education non Formelle
EhMdouni ELMOKHTAR	Membre	Chef de Service- Secrétariat d'Etat chargé de L'Alphabétisation et de l'education non Formelle